

source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-001b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/001

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

PRESENTS: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

Absents excusés: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

Absents ayant donné procuration: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

Objet n°1: Compte de Gestion du Trésorier Principal: C.C.A.S. - Exercice 2022

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes ;
- Le Compte de Gestion du Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, établis au titre de la comptabilité principale :
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures;
- Considérant que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats;

Centre Communal d'Action Sociale

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie: https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



#### source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

#### Statuant sur :

- 1) L'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) L'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe,
- 3) La comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Principal.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote à l'UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,
- Déclare que le COMPTE DE GESTION de l'exercice 2022, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité principale du C.C.A.S. de Balaruc-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Approuve le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Principal,
- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05/2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



Accusé certifié exécutoire

Ré**Dedrigo de la comparaçõe** des finances publiques

SGC LITTORAL
N° CODIQUE 034030

Date Edition: 14/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 34300 N° de SIRET 26340274500016

#### CCAS BALARUC LES BAINS - BP BUDGET PRINCIPAL

# COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME Anne COLLIOU

034030 SGC LITTORAL

#### SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE	PARTIE	:	Situation patrimoniale 3
			1 Bilan synthétique Etat I-1 4
			2 Bilan Etat I-2 5
			2.1 Bilan Actif
			2.2 Bilan Passif
			3 Compte de résultat synthétique Etat I-3 13
			4 Compte de résultat Etat I-4 14
			5 Annexe 18
			Etats des opérations pour compte de tiers Etat I-5 19
2EME	PARTIE	:	Exécution budgétaire 21
			1 Résultats budgétaires de l'exercice Etat II-1 22
			2 Résultats d'exécution Etat II-2 23
			3 Etat de consommation des crédits Etat II-3 26
			4 Etat de réalisation des opérations Etat II-4 30
3EME	PARTIE	:	Comptabilité des deniers et valeurs
			1 Balance des comptes Etat III-1 36
			2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 49
4EME	PARTIE	:	Page des signatures 50

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2022 AU 14/03/2023

Population 7082 Nomenclature M14 ccas cias Voté par Nature avec ref. fonct.

### Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

ACTIF NET (1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	0,08
Terrains		Fonds Globalisés	7,90
Constructions		Réserves	50,14
Réseaux et installations de voirie et		Différences sur réalisations	-11,61
réseaux divers		d'immobilisations	· I
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	131,31
Immobilisations mises en concession,		Résultat de l'exercice	-30,16
affermage ou à disposition et			
immobilisations affectées			
Autres immobilisations corporelles	24,15	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles	24,15	Subventions non transférables	
(nettes)			
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant,	
		de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24,15	Autres fonds propres	(
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	147,66
Créances	4,80	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	271,34	Fournisseurs (2)	3,71
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	148,57
TOTAL ACTIF CIRCULANT	276,14	Total dettes à court terme	152,28
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	152,28
		Comptes de régularisations	0,35
TOTAL ACTIF	300,29	TOTAL PASSIF	300,29

<sup>(1)</sup> Déduction faite des amortissements et provisions

<sup>(2)</sup> Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

			Exercice 2022		Exercice 2021
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipement versées				
S 된	Autres immobilisations incorporelles	13 533,90	13 533,90		
IS	Immobilisations incorporelles en cours				
립	Terrains en toute propriété				
IMMOBI	Constructions en toute propriété				
Įğ	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, matériel et outillage technique				
ACTIE	Collections et oeuvres d'art				
E	Autres immobilisations corporelles	95 767,32	71 617,00	24 150,32	25 015,48
Ā	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Instal, matériel et outillage technique				1
	Collections et oeuvres d'art			l iii	
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	109 301,22	85 150,90	24 150,32	25 015,48

#### ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - BP

### BILAN (en Euros)

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

			Exercice 2022		Exercice 2021
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT Terrains recus au titre d'affectation Construct reçues au titre d'affectation Construc sol d'autrui au titre affectat Instal, matériel et outillage technique Collections et oeuvres d'art Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Avances en garanties d'emprunt Autres créances		85 150,90	24 150,32	25 015,48
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	109 301,22	85 150,90	24 150,32	25 015,48

ACTIF Production	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Production				
Autres stocks				
Redevables et comptes rattachés	4 714,79		4 714,79	1 294,00
Créances douteuses et irrécouvrables				
Créances sur l'Etat et collec publiques				
Créances sur budgets annex et la commune				
Autres créances	88,25		88,25	
Valeurs mobilières de placement			ľ	
Disponibilités	271 337,58		271 337,58	259 848,76
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	276 140,62		276 140,62	261 142,76
	Créances sur budgets annex et la commune Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	Créances sur budgets annex et la commune Autres créances 88,25  Valeurs mobilières de placement Disponibilités 271 337,58  Charges constatées d'avance	Créances sur budgets annex et la commune Autres créances 88,25 Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	Créances sur budgets annex et la commune Autres créances 88,25  Valeurs mobilières de placement Disponibilités 271 337,58 Charges constatées d'avance

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

			Exercice 2022		
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
DE	Charges à répartir sur plusieurs exer Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer ou à régulariser Ecarts de conversion - Actif				
ES S	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
COMPTE REGULARI	TOTAL GENERAL (I + II + III)	385 441,84	85 150,90	300 290,94	286 158,24

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Dotations	81,41	81,41
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
ις.	Affectation par collec de rattachement		
K	Réserves	50 141,35	50 141,35
PROPRES	Neutra amortis subv equip versees		
ᅜ	Report à nouveau	131 313,41	108 792,23
ω	Résultat de l'exercice	-30 164,79	22 521,18
FONDS	Subventions transférables		
F 5	Différences sur réalisations d'immob	-11 611,72	-11 611,72
	Fonds globalisés	7 903,13	7 402,90
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	147 662,79	177 327,35

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - BP

### BILAN (en Euros)

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Provisions pour risques		
~ H	Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établiss. financiers		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
ES	Fournisseurs et comptes rattachés	3 709,44	3 818,15
티	Dettes fiscales et sociales		
DET	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA et la commune	148 567,71	104 661,74
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	152 277,15	108 479,89

. .

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Recettes à classer ou à régulariser	351,00	351,00
-	Ecarts de conversion - Passif		
, ñ	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	351,00	351,00
DE	TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)	300 290,94	286 158,24
COMPTES D REGULARI SAT			
PT			
I OM			
C 15			
2			

### Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	211,90	236,75
Produits des services	52,12	22,13
Autres produits		0,21
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	264,03	259,09
Traitements, salaires, charges sociales	215,21	180,62
Achats et charges externes	62,99	
Participations et interventions	10,38	
Dotations aux amortissements et provisions	3,58	
Autres charges	2,18	
Charges courantes non financières	294,34	236,77
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-30,31	22,32
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-30,31	22,32
Produits exceptionnels	0,15	0,20
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,15	0,20
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30,16	22,52

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - BP

#### COMPTE DE RESULTAT 2022

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts sur les spectacles		
Produits services, domaine et ventes div	52 122,30	22 126,18
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	2,04	213,37
Subventions et participations	211 903,92	236 751,85
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	264 028,26	259 091,40
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	154 851,86	129 632,99
Charges sociales	60 357,57	50 991,16
Achats et charges externes	62 985,96	44 964,36
Impôts et taxes	2 182,57	1 632,23
Dotations amortissements des immob	3 581,00	1 029,00
Dot amort sur charges à répartir		
Dotations aux provisions		
Autres charges	1,09	3,40

#### COMPTE DE RESULTAT 2022

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Contingents et participations		
Subventions, secours	10 383,00	8 517,08
TOTAL II	294 343,05	236 770,22
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-30 314,79	22 321,18
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-30 314,79	22 321,18

#### COMPTE DE RESULTAT 2022

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	150,00	200,00
Produits des cessions d'immobilisations		· ·
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	150,00	200,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	150,00	200,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	264 178,26	259 291,40

#### COMPTE DE RESULTAT 2022

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	294 343,05	236 770,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30 164,79	22 521,18

2 2

#### ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - BP

### Opérations Compte de Tiers

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour	Balance	d'entrée	Dépenses de l'année	Pagattas de ligrafa	Balance de sortie	
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Depenses de 1 année	Recettes de l'année	Solde débiteur	Solde créditeur

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - BP

### Opérations Compte de Tiers

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour	Balance	d'entrée	Pérsona de Ilamés	Recettes de l'année	Balance o	de sortie
le compte de tiers	Solde débiteur Solde créditeur		Dépenses de l'année	Recettes de l'aimee	Solde débiteur	Solde créditeur

...

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - BP

### Résultats budgétaires de l'exercice

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 683,46	410 313,41	434 996,87
Titres de recette émis (b)	4 081,23	265 895,26	269 976,49
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 081,23	265 895,26	269 976,49
DEPENSES	·		
Autorisations budgétaires totales (e)	24 683,46	410 313,41	434 996,87
Mandats émis (f)	2 715,84	300 206,45	302 922,29
Annulations de mandats (g)		4 146,40	4 146,40
Depenses nettes (h = f - g)	2 715,84	296 060,05	298 775,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 365,39		
(h - d) Déficit		30 164,79	28 799,40

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	20 998,46		1 365,39	1	22 363,85
Fonctionnement	131 313,41		-30 164,79		101 148,62
TOTAL I	152 311,87		-28 799,40		123 512,47
II - Budgets des services à					
caractère administratif					1
34301-CCAS BALARUC LES	Ц				
BAINS - SAD					
Investissement	39 343,45		9 995,66	922,93	50 262,04
Fonctionnement	183 939,33		3 326,11	-56 023,03	131 242,41
Sous-Total	223 282,78		13 321,77	-55 100,10	181 504,45
TOTAL II	223 282,78		13 321,77	-55 100,10	181 504,45
III - Budgets des services					
à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	375 594,65		-15 477,63	-55 100,10	305 016,92

Reprise des résultats du budget 34301-CCAS BALARUC LES BAINS - SAD.

Section D'INVESTISSEMENT DEPENSES

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative 2	Total prévisions $3 = 1 + 2$	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
	Immobilisations corporelles	3 685,00	20 998,46		2 715,84		2 715,84	
	-		· ·	1 ' 1			2 /15,84	21 967,62
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	3 685,00	20 998,46	24 683,46	2 715,84		2 715,84	21 967,62
	OPERATIONS							
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 685,00	20 998,46	24 683,46	2 715,84		2 715,84	21 967,62
TOTAL GENERAL		3 685,00	20 998,46	24 683,46	2 715,84		2 715,84	21 967,62

Section D'INVESTISSEMENT RECETTES

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et				500,23		500,23	-500,23
	réserves							
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS				500,23		500,23	-500,23
	OPERATIONS							
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				500,23		500,23	-500,23
040	Opérations d'ordre de transfert	3 685,00		3 685,00	3 581,00		3 581,00	104,00
	entre sections							
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 685,00		3 685,00	3 581,00		3 581,00	104,00
001	Excédent ou déficit		20 998,46	20 998,46				20 998,46
	d'investissement reporté au							
	budget							
TOTAL GENERAL		3 685,00	20 998,46	24 683,46	4 081,23		4 081,23	20 602,23

Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	68 010,00	9 404,00	77 414,00	66 804,11	3 818,15	62 985,96	14 428,04
	Charges de personnel et frais assimilés	195 384,00	23 725,00	219 109,00	219 437,25	328,25	219 109,00	
	Autres charges de gestion courante	11 921,00		11 921,00	10 384,09		10 384,09	1 536,91
67	Charges exceptionnelles		98 184,41	98 184,41				98 184,41
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	275 315,00	131 313,41	406 628,41	296 625,45	4 146,40	292 479,05	114 149,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 685,00		3 685,00	3 581,00		3 581,00	104,00
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 685,00		3 685,00	3 581,00		3 581,00	104,00
TOTAL GENERAL		279 000,00	131 313,41	410 313,41	300 206,45	4 146,40	296 060,05	114 253,36

Section DE FONCTIONNEMENT RECETTES

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé ···	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions $3 = 1 + 2$	Emissions 4	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
	Atténuations de charges			3 - 1 - 1	1 717,00		1 717,00	-1 717,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 075,00		66 075,00	' I		52 122,30	
74	Dotations et participations	212 920,00		212 920,00	211 903,92		211 903,92	1 016,08
l II	Autres produits de gestion courante	5,00		5,00	2,04		2,04	2,96
77	Produits exceptionnels				150,00		150,00	-150,00
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	279 000,00		279 000,00	265 895,26		265 895,26	13 104,74
002	Résultat de fonctionnement reporté		131 313,41	131 313,41				131 313,41
TOTAL GENERAL		279 000,00	131 313,41	410 313,41	265 895,26		265 895,26	144 418,15

Section D'INVESTISSEMENT DEPENSES

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

N° articles puis totalisation au chapitre	Totitulė I		Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2183	Matériel de bureau et matériel	1 763,36		1 763,36
	informatique			
2184	Mobilier	952,48		952,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 715,84		2 715,84
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	2 715,84		2 715,84
	OPERATIONS			
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 715,84		2 715,84
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 715,84		2 715,84
	D'INVESTISSEMENT			

Section D'INVESTISSEMENT RECETTES

N° articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Recettes nettes
totalisation au chapitre	incitute	1	2	3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur	500,23		500,23
	ajoutee (FCTVA)			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et	500,23		500,23
	réserves			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS	500,23		500,23
	OPERATIONS			
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	500,23		500,23
28183	Matériel de bureau et matériel	2 254,00		2 254,00
	informatique			
28184	Mobilier	969,00		969,00
28188	Amortissements autres	358,00		358,00
	immobilisations corporelles			
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert	3 581,00		3 581,00
	entre sections			
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 581,00		3 581,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 081,23		4 081,23
	D'INVESTISSEMENT			

Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

N° articles puis	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	Intitute	1	2	3 = 1 - 2
60622	Carburants	1 304,99		1 304,99
60623	Alimentation	98,64		98,64
60632	Fournitures de petit équipement	1 520,66		1 520,66
6064	Fournitures administratives	1 198,97	1	1 198,97
6068	Autres matières et fournitures	309,02		309,02
61551	Matériel roulant	283,58		283,58
61558	Autres biens mobiliers	256,80		256,80
6156	Maintenance	2 261,62		2 261,62
6161	Multirisques	2 721,40		2 721,40
6182	Documentation generale technique	304,00		304,00
6228	Divers	24 113,83	2 900,00	21 213,83
6232	Fêtes et cérémonies	17 381,02	918,15	16 462,87
6248	Divers	141,70		141,70
6281	Concours divers -cotisations	340,49		340,49
6288	Autres services extérieurs	14 567,39		14 567,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 01	Charges à caractère général	66 804,11	3 818,15	62 985,96
6336	Cotisations au Centre National	2 182,57	·	2 182,57
	et aux Centres de Gestion de la			,
	Fonction Publique Territoriale			
64111	Rémunération principale	110 852,72	88,25	110 764,47
64112	Nbi supplement familial de	8 072,62		8 072,62
	traitement et indemnite de			, , ,
	residence			
64118	Autres indemnités	26 231,74		26 231,74
64131	Rémunérations	10 386,99		10 386,99
64138	Autres indemnités	1 113,04		1 113,04
6451	Cotisations à l'URSSAF	23 357,00	240,00	23 117,00
6453	Cotisations aux caisses de	36 206,57		36 206,57
	retraites			,

Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

N° articles puis	w 111 15	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
totalisation au chapitre	Intitulé	1	2	3 = 1 - 2
6454	Cotisations aux ASSEDIC	464,00		464,00
6475	Medecine du travail pharmacie	570,00		570,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais	219 437,25	328,25	219 109,00
	assimilés			
6562	Aides	2 517,00		2 517,00
6574	Subventions de fonctionnement aux	7 866,00		7 866,00
	associations et autres personnes			
	de droit privé			
658	Charges diverses de gestion	1,09		1,09
	courante			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	10 384,09		10 384,09
	courante			
TOTAL	DEPENSES REELLES DE	296 625,45	4 146,40	292 479,05
	FONCTIONNEMENT			
6811	Dotations aux Amortissements des	3 581,00		3 581,00
	immobilisations incorporelles et			
	corporelles			
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert	3 581,00		3 581,00
	entre sections			
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE	3 581,00		3 581,00
	FONCTIONNEMENT			
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE	300 206,45	4 146,40	296 060,05
	FONCTIONNEMENT			

Section DE FONCTIONNEMENT RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations	1 717,00		1 717,00
	du personnel			,
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 717,00		1 717,00
706	Prestations de services	10 715,27		10 715,27
70848	Mise à disposition de personnel	41 061,08		41 061,08
	facturée aux autres organismes			== ==, **
70878	Par d'autres redevables	345,95		345,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine	52 122,30		52 122,30
	et ventes diverses	· - 1		
7474	Communes	185 470,00		185 470,00
7478	Autres organismes	26 433,92		26 433,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	211 903,92		211 903,92
758	Produits divers de gestion	2,04		2,04
	courante			-,
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion	2,04		2,04
	courante			_,
7713	Libéralites reçues	150,00		150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	150,00		150,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE	265 895,26		265 895,26
	FONCTIONNEMENT			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE	265 895,26		265 895,26
	FONCTIONNEMENT	ŕ		

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance o	d'entrée	Opérat non-budg		Opéra budgé	tions taires	Tota	aux	Solo	les
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		81,41						81,41		81,41
10222	FCTVA		7 402,90				500,23		7 903,13		7 903,13
1022	Sous Total		7 402,90				500,23		7 903,13		7 903,13
	compte 1022										
102	Sous Total		7 484,31				500,23		7 984,54		7 984,54
	compte 102										
1068	Excedents de		50 141,35						50 141,35		50 141,35
	fonctionnement							1			
	capitalises							ľ			
	Sous Total		50 141,35						50 141,35		50 141,35
	compte 106										
10	Sous Total		57 625,66				500,23		58 125,89		58 125,89
	compte 10										
110	Report à		108 792,23		22 521,18				131 313,41		131 313,41
	nouveau solde										
	créditeur										
11	Sous Total		108 792,23		22 521,18				131 313,41		131 313,41
	compte 11										
12	Résultat		22 521,18	22 521,18				22 521,18	22 521,18		0,00
	exercice excéd										
	déficit			i i							
12	Sous Total		22 521,18	22 521,18				22 521,18	22 521,18		0,00
	compte 12										
192	Plus ou		3 000,00						3 000,00		3 000,00
	moins-values							T T			
	cessions immo										l l
	Autres	14 611,72						14 611,72		14 611,72	1
	neutralisat°										
	et régularisat										
	° d'op										

#### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022 34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérat budgét		Tota	aux	Solo	ies
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	Sous Total compte 19	14 611,72	3 000,00					14 611,72	3 000,00	11 611,72	
	Total classe 1	14 611,72	191 939,07	22 521,18	22 521,18		500,23	37 132,90	214 960,48	14 611,72	192 439,30
205	Concessions	13 533,90						13 533,90		13 533,90	
	droits			1							
	similaires					1					
	brevets										
20	Sous Total	13 533,90						13 533,90		13 533,90	
	compte 20										
2182	Mat de	28 200,00	ľ					28 200,00		28 200,00	
	transport			1			- 1				
2183	Mat bureau mat	20 390,03				1 763,36		22 153,39		22 153,39	
	informatique						I				
	Mobilier	20 428,61				952,48		21 381,09		21 381,09	
2188	Autres	24 032,84					1	24 032,84		24 032,84	
	immobilisation:						1				
	corporelles										
218	Sous Total	93 051,48				2 715,84	ľ	95 767,32		95 767,32	
	compte 218						I				
21	Sous Total	93 051,48				2 715,84	I	95 767,32		95 767,32	
	compte 21				ľ		1				
2805	Concessions		13 533,90				I		13 533,90		13 533,90
	droits										
	similaires										
	brevets						1				
280	Sous Total		13 533,90						13 533,90		13 533,90
	compte 280										
28182	Mat de		28 200,00						28 200,00		28 200,00
	transport	_								1	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérat budgét		Tota	nux	Soldes	
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat		8 541,55				2 254,00		10 795,55		10 795,55
	informatique										
28184	Mobilier		10 851,52				969,00		11 820,52		11 820,52
28188	Amort autres		20 442,93				358,00		20 800,93		20 800,93
	immobilisation:										
	corporelles										
2818	Sous Total		68 036,00	1			3 581,00		71 617,00		71 617,00
	compte 2818	I		l l							
281	Sous Total	I	68 036,00				3 581,00		71 617,00		71 617,00
	compte 281	I									
28	Sous Total	I	81 569,90	I			3 581,00		85 150,90	1.	85 150,90
	compte 28										
	Total classe 2	106 585,38	81 569,90			2 715,84	3 581,00	109 301,22	85 150,90	109 301,22	85 150,90
4011	Fournisseurs			64 611,67	65 291,98			64 611,67	65 291,98		680,31
401	Sous Total			64 611,67	65 291,98			64 611,67	65 291,98		680,31
	compte 401										
4041	Fournis immob			2 715,84	2 715,84			2 715,84	2 715,84		0,00
404	Sous Total			2 715,84	2 715,84			2 715,84	2 715,84		0,00
	compte 404										
408	Fournis		3 818,15	3 818,15	3 029,13			3 818,15	6 847,28		3 029,13
	factures non										
	parvenues										
40	Sous Total		3 818,15	71 145,66	71 036,95			71 145,66	74 855,10		3 709,44
	compte 40										

#### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budg		_	tions taires	Tota	aux	Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4111	Redevables -	1 294,00		51 770,23	48 955,83			53 064,23	48 955,83	4 108,40	
	amiable										
411	Sous Total	1 294,00		51 770,23	48 955,83			53 064,23	48 955,83	4 108,40	1
	compte 411									·	
418	Redevables			606,39				606,39		606,39	
	produits										
	non encore										1
	facturés										
41	Sous Total	1 294,00		52 376,62	48 955,83			53 670,62	48 955,83	4 714,79	
	compte 41										
421	Personnel -			123 749,26	123 749,26			123 749,26	123 749,26		0,00
	rémunérations										
	dues										
42	Sous Total			123 749,26	123 749,26			123 749,26	123 749,26		0,00
	compte 42										
	Sécurite			41 212,00	41 212,00			41 212,00	41 212,00		0,00
	sociale										
	Autres			50 000,47	50 000,47			50 000,47	50 000,47		0,00
	organismes										
	sociaux										
43	Sous Total			91 212,47	91 212,47			91 212,47	91 212,47		0,00
	compte 43										
	Etat aut coll			185 470,00	185 470,00			185 470,00	185 470,00		0,00
	publ subv à										
	recev amiable										
441	Sous Total			185 470,00	185 470,00			185 470,00	185 470,00		0,00
4401	compte 441							l			
	Prélèvement			2 908,04	2 908,04			2 908,04	2 908,04		0,00
	à la source -										
140	Impôt sur le r										
	Sous Total			2 908,04	2 908,04			2 908,04	2 908,04		0,00
	compte 442										

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance	d'entrée	Opérat non-budg		Opéra budgét		Tota	aux	Solo	les
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Aut serv organ			500,00	500,00			500,00	500,00		0,00
	pub - dépenses				4.50.00			1.60.00	1.60.00		0,00
	Aut serv organ			162,80	162,80			162,80	162,80		0,00
	pub - recette										
1400	amiable		1	662,80	662,80			662,80	662,80		0,00
4438	Sous Total			862,80	862,80			002,00	002,00		0,00
443	compte 4438 Sous Total			662,80	662,80			662,80	662,80		0,00
	compte 443			002,60	002,00			002,00	002,00		3,33
	Autres			998,57	998,57			998,57	998,57		0,00
44/	impôts taxes			330,31	330,01						
	verSEMents										
	assimilés										
44	Sous Total			190 039,41	190 039,41			190 039,41	190 039,41		0,00
	compte 44										
451001	Cpte rattach		104 661,74	694 084,66	737 990,63			694 084,66	842 652,37		148 567,71
	avec à subdiv										
	par budg ann										
451	Sous Total		104 661,74	694 084,66	737 990,63			694 084,66	842 652,37		148 567,71
	compte 451							504.004.66	040 (50 27		148 567,71
45	Sous Total		104 661,74	694 084,66	737 990,63			694 084,66	842 652,37		146 567,71
	compte 45			8 936,00	8 936,00			8 936,00	8 936,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			8 936,00	0 930,00			0 930,00	0 930,00		0,00
4671	Sous Total			8 936,00	8 936,00		1	8 936,00	8 936,00		0,00
46/1	compte 4671			0 930,00	0 350,00			0 330,00	330,00		.,
46721	Débiteurs			326,50	238,25			326,50	238,25	88,25	
10721	divers -				,			,	· ·		
	amiable										
4672	Sous Total			326,50	238,25			326,50	238,25	88,25	
	compte 4672										

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance d'entrée		Opéra non-budg		-	ations taires	Tot	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467	Sous Total			9 262,50	9 174,25			9 262,50	9 174,25	88,25	
	compte 467								· .		
46	Sous Total			9 262,50	9 174,25			9 262,50	9 174,25	88,25	
	compte 46								·		
4711	Verst des		1	6 009,88	6 009,88			6 009,88	6 009,88		0,00
	régisseurs								·		
47134	Raet : subv		1	185 470,00	185 470,00			185 470,00	185 470,00		0,00
47138	Raet : autres		351,00	34 214,27	34 214,27			34 214,27	34 565,27		351,00
4713	Sous Total		351,00	219 684,27	219 684,27			219 684,27	220 035,27		351,00
	compte 4713										·
471	Sous Total		351,00	225 694,15	225 694,15			225 694,15	226 045,15		351,00
	compte 471										
4728	DACR - autres			9 622,88	9 622,88			9 622,88	9 622,88		0,00
	dépenses à										
	régul										
472	Sous Total			9 622,88	9 622,88			9 622,88	9 622,88		0,00
	compte 472										
	Sous Total		351,00	235 317,03	235 317,03			235 317,03	235 668,03		351,00
	compte 47										, I
	Total classe 4	1 294,00	108 830,89	1 467 187,61	1 507 475,83			1 468 481,61	1 616 306,72	4 803,04	152 628,15
515	Compte au	259 798,76		955 803,21	944 314,39			1 215 601,97	944 314,39	271 287,58	
	trésor										
	Sous Total	259 798,76	I	955 803,21	944 314,39			1 215 601,97	944 314,39	271 287,58	
	compte 51								· ·		

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance o	i'entrée	Opérat non-budg		Opéra budgét		Tota	эux	Solo	ies
Numéro de Compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Disponibilités	50,00						50,00		50,00	
	régisseurs de										
	recettes										
541	Sous Total	50,00						50,00		50,00	
	compte 541										
54	Sous Total	50,00						50,00		50,00	
	compte 54										
580	Opérations			3 581,00	3 581,00			3 581,00	3 581,00		0,00
	d'ordre										
	budgétaires										
584	Encaissements			3 512,00	3 512,00			3 512,00	3 512,00		0,00
	chèques par										
	lecture opt										
586	Opér fin			54 782,96	54 782,96			54 782,96	54 782,96		0,00
	budget p et										
	bud annex										
	rattachés										
58	Sous Total			61 875,96	61 875,96			61 875,96	61 875,96		0,00
	compte 58										
	Total classe 5	259 848,76		1 017 679,17	1 006 190,35			1 277 527,93	1 006 190,35		
	Carburants					1 304,99		1 304,99		1 304,99	A.
	Alimentation					98,64		98,64		98,64	A A
6062	Sous Total					1 403,63		1 403,63		1 403,63	
	compte 6062										
60632	Fournitures					1 520,66		1 520,66		1 520,66	
	de petit										
	équipement										
6063	Sous Total					1 520,66		1 520,66		1 520,66	
	compte 6063										

### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022 34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

compte 618

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budo		Opérat budgéta		Tota	шж	Sold	es
huméro de compte	Libelle de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures					1 198,97		1 198,97		1 198,97	
	administrative:										
6068	Autres					309,02		309,02		309,02	
	matières et										
	fournitures										
606	Sous Total					4 432,28		4 432,28		4 432,28	
	compte 606										
60	Sous Total					4 432,28		4 432,28		4 432,28	
	compte 60										
	Mat roulant					283,58		283,58		283,58	
51558	Autres biens					256,80		256,80		256,80	
	mobiliers										
6155	Sous Total					540,38		540,38		540,38	
C1 F C	compte 6155										
	Maintenance					2 261,62		2 261,62		2 261,62	
615	Sous Total					2 802,00		2 802,00		2 802,00	
6161	compte 615					2 721 40		0.701.40			
	Multirisques Sous Total					2 721,40		2 721,40		2 721,40	
010	compte 616					2 721,40		2 721,40		2 721,40	
182	Documentation					204 00		204 00		204 22	
0102	generale					304,00		304,00		304,00	
	technique										
618	Sous Total	1				304,00		304 00		204 00	
010	Sous Total	1				304,00		304,00		304,00	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance o	i'entrée	Opéra non-budg		Opéra budgét		Tota	aux	Solo	les
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total					5 827,40		5 827,40		5 827,40	
	compte 61										
6228	Divers					24 113,83	2 900,00				
622	Sous Total					24 113,83	2 900,00	24 113,83	2 900,00	21 213,83	
	compte 622										
6232	Fêtes et					17 381,02	918,15	17 381,02	918,15	16 462,87	
1	cérémonies										
623	Sous Total					17 381,02	918,15	17 381,02	918,15	16 462,87	
	compte 623										
6248	Divers					141,70		141,70		141,70	
624	Sous Total					141,70		141,70		141,70	
	compte 624										
6281	Concours					340,49		340,49		340,49	
	divers -										
1	cotisations										
6288	Autres serv					14 567,39		14 567,39		14 567,39	
	extér										
628	Sous Total					14 907,88		14 907,88		14 907,88	
	compte 628										
62	Sous Total					56 544,43	3 818,15	56 544,43	3 818,15	52 726,28	
	compte 62										
6336	Cotisations					2 182,57		2 182,57		2 182,57	
	au Centre										
	National et										
	CGFPT										
633	Sous Total					2 182,57		2 182,57		2 182,57	
	compte 633										

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - BP

### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance	d'entrée		tions gétaires	Opérat budgét		Total	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total					2 182,57		2 182,57		2 182,57	
	compte 63										
64111	Rémunération					110 852,72	88,25	110 852,72	88,25	110 764,47	
	principale										
64112	Nbi supplement					8 072,62		8 072,62	i i	8 072,62	
	familial de										
	traitement et										
64118	Autres					26 231,74		26 231,74		26 231,74	
	indemnités										
6411	Sous Total					145 157,08	88,25	145 157,08	88,25	145 068,83	
	compte 6411										
	Rémunérations					10 386,99		10 386,99		10 386,99	
64138	Autres					1 113,04		1 113,04		1 113,04	
	indemnités										
6413	Sous Total					11 500,03		11 500,03		11 500,03	
C410	compte 6413 Rembst sur										
6419	rémunérations						1 717,00		1 717,00		1 717,00
	du persel										
641	Sous Total					156 657 11	1 005 05	456 655 44	4 00- 0-		
041	compte 641					156 657,11	1 805,25	156 657,11	1 805,25	154 851,86	
6451	Compte 341 Cotisations à					23 357,00	240,00	23 357,00	240 00	00 117 00	
0101	l'URSSAF		\			23 337,00	240,00	23 337,00	240,00	23 117,00	
6453	Cotisations					36 206,57		36 206,57		36 206,57	
"""	aux caisses de					] 30 200,37		30 200,37		30 200,57	
	retraites										
6454	Cotisations					464,00		464,00		464,00	
	aux ASSEDIC					101,00		404,00		404,00	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo	tions gétaires	Opérat budgét		Tota	aux	Solo	ies
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total					60 027,57	240,00	60 027,57	240,00	59 787,57	
	compte 645										
6475	Medecine					570,00		570,00		570,00	1
	du travail										
	pharmacie										1
647	Sous Total					570,00		570,00		570,00	
	compte 647										
64	Sous Total					217 254,68	2 045,25	217 254,68	2 045,25	215 209,43	
	compte 64										
6562	Aides					2 517,00		2 517,00		2 517,00	
656	Sous Total					2 517,00		2 517,00		2 517,00	1
	compte 656										
	Subv fonct					7 866,00		7 866,00		7 866,00	
	assoc et pers										
	droit privé			ľ							9
657	Sous Total					7 866,00		7 866,00		7 866,00	
	compte 657										
658	Charges					1,09		1,09		1,09	Y .
	diverses gest				1						
	courante										
65	Sous Total					10 384,09		10 384,09		10 384,09	
	compte 65										
6811	DA - immob					3 581,00		3 581,00		3 581,00	
	incorp et		1					ľ			
	corpo				}						
681	Sous Total				1	3 581,00		3 581,00		3 581,00	
	compte 681										
68	Sous Total				1	3 581,00		3 581,00		3 581,00	
	compte 68										

### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo	tions gétaires	Opérat budgéta		Tota	aux	Solo	ies
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					300 206,45	5 863,40	300 206,45	5 863,40	296 060,05	1 717,00
706	Prestations de						10 715,27		10 715,27		10 715,27
	services									l l	
70848	Mise à dispo						41 061,08		41 061,08		41 061,08
	persel										
	facturée										
	autres org										
7084	Sous Total						41 061,08		41 061,08		41 061,08
	compte 7084										
70878	Par d autres						345,95		345,95		345,95
	redevables										
7087	Sous Total						345,95		345,95	l l	345,95
	compte 7087									. 3	
708	Sous Total						41 407,03		41 407,03	3	41 407,03
	compte 708										
70	Sous Total						52 122,30		52 122,30		52 122,30
	compte 70										
7474							185 470,00		185 470,00		185 470,00
7478	Autres						26 433,92		26 433,92		26 433,92
	organismes										
747	Sous Total						211 903,92		211 903,92		211 903,92
	compte 747										
74	Sous Total						211 903,92		211 903,92		211 903,92
750	compte 74										
758	Produits						2,04		2,04		2,04
	divers de										
	gestion										
	courante										

### BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Exercice 2022

696 113,61

696 113,61

Arrêtée à la date du 31/12/2022 34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

382 339,86 2 507 387,96 2 536 187,36

382 339,86

Total général

	Balance d'entrée			Opérations Opérati non-budgétaires budgétai		I TOT		aux	Sol	Soldes	
Numéro de Compte	de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total						2,04		2,04		2,04
	compte 75										
7713	Libéralites						150,00		150,00		150,00
	reçues										
771	Sous Total						150,00		150,00		150,00
	compte 771										
77	Sous Total						150,00		150,00		150,00
	compte 77										
	Total classe 7						264 178,26		264 178,26		264 178,26

302 922,29

274 122,89 3 192 650,11 3 192 650,11

### Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT		SOL	DES
N° Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives	Darance a cherce	immee en cours	TOTAL	parance a entree	Annee en cours	TOTAL	Debiteurs	crediteurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant						17		
NEANT								
Sous Total compte 862	1							
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### Page des signatures

34300 - CCAS BALARUC LES BAINS - BP

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

ODSELVACIONS

VERON Virginie (1018262943-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO..., le 15/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CCAS BALARUC LES BAINS - BP pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

COLLIOU Anne (1017736668-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A LITTORAL, le 15/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

200 Membres du Causeil d'Administration

And The South

Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

de Mardi 25 Mouil 2023 à Balour-les-Danis

ARUC I AR



source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

Nº 23/CCAS/04/002

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-002b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS**: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

Absents excusés: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

Absents ayant donné procuration: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

### Objet n°2: Compte de Gestion du Trésorier Principal: SERVICE AIDE A DOMICILE. -Exercice 2022

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes ;
- Le Compte de Gestion du Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, établis au titre de la comptabilité principale :
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Considérant que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats :
  - Statuant sur
  - 1) L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Centre Communal d'Action

Sociale

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



### source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

- 2) L'exécution du BUDGET de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe,
- 3) La comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Principal.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Déclare** que le COMPTE DE GESTION de l'exercice 2022, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité annexe du Service Aide à Domicile du C.C.A.S. de Balaruc-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**,
- Approuve le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Principal,
- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05/2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-002b-DE

Accusé certifié exécutoire

Ré**tentés qua**r l**e préte**tt **C**1/05/2023

SGC LITTORAL N° CODIOUE 034030

Date Edition : 10/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 34301 N° de SIRET 26340274500024

### CCAS BALARUC LES BAINS - SAD BUDGET ANNEXE

# COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

Poste comptable de SGC LITTORAL

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME Anne COLLIOU

Date Edition: 10/03/2023

SOMMAIRE

34301 CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

DU 01/01/2022 AU 10/03/2023

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

Nomenclature 22

Exercice 2022

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

#### 1ERE PARTIE :

Bilan .....Etat Al Page 3 A Page 9 1. Bilan Actif 2. Bilan Passif Compte de résultat ......Etat A2 Page 10 A Page 13 Compte de résultat consolidé ................................Etat A2 Page 14 A Page 16 Résultats budgétaires de l'exercice .........................Etat Bl Page 17 A Page 17 Résultats d'exploitation consolidé .......Etat B2 Page 18 A Page 18 Amortissements comptables excédentaires différés (cpt 116) Etat C4 Page 22 A Page 22 Opérations budgétaires d'investissement ...............Etat D1 - D2 Page 23 A Page 24 Opérations budgétaires d'exploitation ...... Etat D3 - D4 Page 25 A Page 28 Consommation des crédits de la section d'investissement .Etat D5 Page 29 A Page 30 Consommation des crédits de la section d'exploitation ... Etat D5 Page 31 A Page 32 Balance des comptes ..... Etat El Page 33 A Page 47 Renseignements annexes à la balance .........................Etat E2 Page 48 A Page 49 Signature du compte ..... Page 51 A Page 51

État Al

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

# BILAN ( en Euros)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

			Exercice 2022		Exercice 2021
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Frais d'établissement	4 950,00	2 970,00	1 980,00	2 970,00
	Frais d'études, de recherche et de dével		l.		
	Contributions aux investissements commun				
	Concessions et droits similaires, brevet	15 172,04	15 172,04		
田	Autres immobilisations incorporelles				
日 S H	Immobilisations incorporelles en cours		-		
	Terrains				
IMMOBIL	Constructions				
ĕ	Instal, matériel et outillage technique				
1 1	Collections, oeuvres d'art ; autres immob	47 352,96	18 114,54	29 238,42	33 573,42
된	Immobilisations reçues en affectation				,
ACTIF	Immobilisations corporelles en cours				
¾	Immob affectées ou mises à dispo				
	Participations et créances rattachées				
	Titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	67 475,00	36 256,58	31 218,42	36 543,42

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

## BILAN ( en Euros)

			Exercice 2022		Exercice 2021
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	. Matières premières				
	. Autres approvisionnements				
	. En cours de production de biens				
	. Produits				
E	. Marchandises				
AN AN	. Autres stocks				
CIRCULANT	. Usagers	59 305,93	922,93	58 383,00	55 127,45
S	. Caisse pivot				
CI	. Autres tiers payants	68 287,80		68 287,80	69 017,24
[24	Créances irrécouvrables admises en non				
ACTIF	. Autres				
AC	Avances de frais relatifs à la gestion				
	. Autres	150 251,71		150 251,71	107 058,91
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			)	
	DISPONIBILITES				
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	277 845,44	922,93	276 922,51	231 203,60

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

# BILAN ( en Euros)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

			Exercice 2022		Exercice 2021
	ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
DE ATION	Charges à répartir sur plusieurs exercic Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer ou à régulariser				
1 141					
COMPTES REGULARI S	TOTAL GENERAL (I + II + III)	345 320,44	37 179,51	308 140,93	267 747,02

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

## BILAN (EN EUROS)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Apports	30 557,53	25 886,87
	Excédents affectés à l'investissement	50 000,00	50 000,00
ισ I	Excédents affectés à la couverture du be		
R	Réserve de compensation des déficits	56 023,03	
PROPRES	Réserve de compensation des charges d'am		
PR	Report à nouveau excédentaire	135 939,98	147 868,07
ις Ω	Excédents affectés au financement de mes		
FONDS	Report à nouveau déficitaire	-8 023,68	
P P	Dépenses rejetées par l'autorité de tari		
	Dépenses non opposables aux tiers financ		
	Résultat de l'exercice (excédent ou défi	3 326,11	36 071,26
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées destinées à renf		
	Autres provisions réglementées		
	FONDS PROPRES TOTAL I	267 822,97	259 826,20

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

## BILAN (EN EUROS)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Provisions pour risque		
Provisions pour charge:		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

État Al

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

### BILAN (EN EUROS)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Emprunts obligataires		
1 1	Emprunts auprès des établissements de cr		
1	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances reçues		
TES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 261,03	7 778,58
L	Dettes fiscales et sociales	30 914,24	
DET	Dettes sur immobilisations et comptes ra		
	Fonds déposés par les usagers, les héber		
	Autres	142,24	142,24
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	40 317,51	7 920,82

État Al

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

# BILAN (EN EUROS)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Recettes à classer ou à régulariser	0,45	
7	Ecarts de conversion Passif		
5	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,45	
COMPTES DE	TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)	308 140,93	267 747,02
COM REGUL			

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

#### NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

### COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services	9 240,47	4 063,60
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	682 357,54	616 325,35
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa		
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	1,65	0,82
TOTAL I	691 599,66	620 389,77
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	4 068,17	6 149,75

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

### COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Services extérieurs et autres	159 731,13	164 722,40
- sur rémunérations	5 439,18	3 025,63
- autres		
= salaires et traitements	451 216,28	349 127,98
- charges sociales	56 991,48	48 408,87
dotations aux amortissements, aux dépr	5 325,00	5 325,00
- dotations aux dépréciations sur actif	922,93	
dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	3 904,70	2 669,10
TOTAL II	687 598,87	579 428,73
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 000,79	40 961,04
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

#### NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

### COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

Exercice 2022

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	4 000,79	40 961,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		3 716,19
- reprises sur les provisions reglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL V		3 716,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant		
- exercices antérieurs	674,68	8 605,97
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

### COMPTE DE RESULTAT 2022

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

Exercice 2021	Exercice 2022	POSTES
		- dotations aux amortissements et aux dé
8 605,9	674,68	TOTAL VI
-4 889,7	-674,68	C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)
624 105,9	691 599,66	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)
588 034,7	688 273,55	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)
36 071,2	3 326,11	RESULTAT DE L'EXERCICE

## Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services	9 240,47	4 063,60
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	682 357,54	616 325,35
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa		
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	1,65	0,82
TOTAL PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS (I)	691 599,66	620 389,77
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	4 068,17	6 149,75
Services extérieurs et autres	159 731,13	164 722,40
- sur rémunérations	5 439,18	3 025,63
- autres		
- salaires et traitements	451 216,28	349 127,98
- charges sociales	56 991,48	48 408,87
- dotations aux amortissements, aux dépr	5 325,00	5 325,00
- dotations aux dépréciations sur actif	922,93	
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	3 904,70	2 669,10
TOTAL CHARGES COURANTES NON FINANCIERES (II)	687 598,87	579 428,73
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 000,79	40 961,04

# Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

Exercice 2021	Exercice 2022	POSTES
		PRODUITS COURANTS FINANCIERS
		De participations et des immobilisations
		Revenus des valeurs mobilières de placem
		Reprises sur provisions
		Transferts de charges
		Différences positives de change
		Produits nets sur cessions de valeurs mo
		TOTAL PRODUITS COURANTS FINANCIERS (III)
		CHARGES COURANTES FINANCIERES
		Dotations aux amortissements, aux dépréc
		Intérêts et charges assimilées
		Différences négatives de change
		Charges nettes sur cessions de valeurs m
		TOTAL CHARGES COURANTES FINANCIERES (IV)
		2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)
40 961,04	4 000,79	3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)
		PRODUITS EXCEPTIONNELS
		- exercice courant
		- exercices antérieurs
3 716,19		Sur opérations en capital
		- reprises sur les provisions reglementé
		- reprises sur les dépréciations excepti
		Transferts de charges
3 716,19		TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)
		CHARGES EXCEPTIONNELLES
		- exercice courant
8 605,97	674,68	- exercices antérieurs
		Sur opérations en capital
		- dotation aux provisions réglementées
		- dotations aux amortissements et aux dé
8 605,97	674,68	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)

État A2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

# Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-674,68	-4 889,78
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	691 599,66	624 105,96
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	688 273,55	588 034,70
EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	3 326,11	36 071,26

A 4 3 F

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

# Résultats budgétaires de l'exercice

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	<u></u>		
Prévisions budgétaires totales (a)	44 668,45	824 571,50	869 239,95
Titres de recette émis (b)	9 995,66	786 879,97	796 875,63
Réductions de titres (c)	0,00	53 626,55	53 626,55
Recettes nettes (d = b - c)	9 995,66	733 253,42	743 249,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	44 668,45	824 571,50	869 239,95
Mandats émis (f)	0,00	739 805,89	739 805,89
Annulations de mandats (g)	0,00	9 878,58	9 878,58
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	729 927,31	729 927,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	9 995,66	3 326,11	13 321,77
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

# Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	3 326,11
BUDGETS ANNEXES	0,00
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	3 326,11

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12 "Résultat de l'exercice"

# Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 à affecter au cours de l'exercice 2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

N° ET INTITULE DES SUBDIVISIONS	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021			RESULTAT INCORPORE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2021
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
CCAS BALARUC LES BAINS -					
SAD					
1					
TOTAL					

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.

Colonne 3 : L'ordonnateur retraite le résultat en retirant les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnées en application de l'art. R.314-45 du CASF

Colonne 4 : Article R.314-52 du CASF : "l'autorité de tarification peut, avant de procéder à l'affectation du résultat, en réformer d'office le montant en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères (.)".

Colonnes 2-3-4-5-6: Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

Colonne 6: (6) = (2) + (5) ou si colonne (3) servie (6) = (3) + (5) ou si colonne (4) servie (6) = (4) + (5).

Si les colonnes (3) et (4) sont servies, (6) = (4) + (5) : le résultat retenu par l'autorité de tarification prime.

# Tableau général d'affectation des résultats de l'exercice 2021 au cours de l'exercice 2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

Intitulé des subdivisions	Résultat comptable ou résultat retraité par ordonnate ou résultat retenu par l'autorité de tarificatic de l'exercice 2021 (2)	n	Repris		ultats anté	èrieurs		Compte 1064 "Réserve des plus-values nettes"	Compte 10682 "Excédents affectés " à l'investissement"	Compte 10685 "Ráserve Ĝ de trésorerie"	Compte 10686 "Réserve de compensation"	Compte 10687 "Réserve de compensation des charges d'amortissement"	Excédent	restant à	reporter	Déficit :	restant à	reporter	Dépenses de l'exercice 2021 refusées par l'autorité de tarification	Compte 1161  "Amortissements comptables excédentaires différés"	Dépenses pour autres droits acquis par les salariés de l'exercice 2021 non opposables
		Excédents 110	Excédents 110	Excédents 111	Déficits	Déficits 119	Déficits 119						Sur l'exercice Compte 110 "Report à nouveau (solde oréditeur)"	Sur l'exercice  Compte 111 "Raport à nouveau (solde créditeur)"	Sur l'exercice Compte 110 "Raport à nouveau (solde créditeur)"	Sur 1 exercice Compte 119 "Report a nouveau (solde débiteur)"	Sur l'exercice Compte 119 "Raport à nouveu (solde débiteur)"	Sur l'exercice Compte 119 "Report à nouveau (so,de débiteur)"	arification en application de l'article R.314-52 du CASF" (15)	in p	Compte 1163 "autres droits acquis par les salariés non rovisionné en .pplication de l'art R.314-45du CASF " (17)
Section / d'investissement / Section d'exploitation CCAS BALARUC LES BAINS - SAD  Total section d'exploitation	1	(/////////////////////////////////////	()	11/1/1/1/1	()	()))))))))))	() () () () () () () () () () () () () (	()/////// (///////// (/////////	11/1/1/1/1/	()))))))) ()))))))) ()))))))	())))))) ())))))) ())))))	(1171111 <b>1)</b> (1111111 <b>1)</b> (1111111 <b>1)</b>	(//////// (///////// (//////////	(1)11111 <b>11</b> (1)11111 <b>11</b> (1)11111 <b>11</b>		(1)111111 (1)111111 (1)111111	//////////////////////////////////////	11/1/1/11	(//////// (///////// (////////////////	1//////////////////////////////////////	171717171 1777171717 17771717171
Section / Total section	1/	(/////////////////////////////////////	(/////////////////////////////////////		<u> </u>	((((((((((((((((((((((((((((((((((((((	()////////////////////////////////////	(/////////////////////////////////////	(/////////////////////////////////////	(/////////////////////////////////////	(/////////////////////////////////////	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	()	//////////////////////////////////////	//////////////////////////////////////	(((((((()))))) (((((((()))))))	(/////////////////////////////////////	((((((())))) ((((((()))))	(/////////////////////////////////////	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	V/////////////////////////////////////

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe. Pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), une ligne par section d'imputation tarifaire (tarif hébergement, tarif dépendance, tarif soins)

Colonne 2 : Pour la section d'investissement: résultat comptable. Pour la section d'exploitation: résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur (procédure visant à écarter les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'art. R.314-45 du CASF) ou résultat retenu par l'autorité de tarification en application de l'art. R.314-52 du CASF (le résultat retenu par l'autorité de tarification prime sur le résultat retraité par l'ordonnateur). Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

Colonnes 3, 9, 10, 11, 12 ,13 , 14 : Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.

Colonne 9 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".

Colonne 10 : L'excédent est ici affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".

Colonne 11 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonne 12 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".

Colonne 13 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonne 14 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".

Colonne 15 : cf. état C1 : différence entre colonne (4) et colonne (2)

Colonne 16 : Part du résultat comptable de N-1 affectée à l'excédent d'amortissements comptables en N

Colonne 17 : cf. état C1 : différence entre colonne (3) et colonne (2)

## Situation des comptes 110, 111 et 119 à la clôture de l'exercice 2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

		Compte 110		Compte 111			Compt	e 119				
Intitulé des subdivisions	"Report à nouveau (solde créditeur)" Excédent restant à reporter			"Excédent affecté à des mesures d'exploitation non reconductibles" Excédent restant à reporter	"Report à nouveau (solde débiteur)" Déficit restant à reporter							
			Sur l'exercice			Sur l'exercice		Sur l'exercice	Sur l'exercice	Sur l'exercice		
	110	110	110	111	119	119	119	119	119	119		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)		
CCAS BALARUC LES BAINS - SAD												
Total par compte(a)												

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe. Pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), une ligne par section d'imputation tarifaire (tarif hébergement, tarif dépendance, tarif soins)

Colonnes 2 et 4 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté ".

Colonne 3 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonne5 : Il s'agit de l'excédent affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".

Colonnes 6 et 7 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".

Colonne 8 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonnes 9, 10 et 11 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".

Colonnes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.

(a) : Comptes 110, 111 et 119 égal au montant du poste correspondant apparaissant au bilan.

### Tableau de suivi des amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

		Exe	ercice de repr	ise de l'amort	tissement comp	table excédent	aire différé	(= exercice de	détermination	du résultat)	(2)
		(5)	(5)	, (5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)
Exercice de	2022(3)										
constatation de	(4)										
l'amortissement	(4)										1
comptable	(4)	1									1
différé (=	(4)		1								}
exercice de	(4)										1
détermination	(4)										1
du résultat)	(4)										1
(1)	(4)										1
	(4)	1									1
	(4)										

- (1) : L'affectation au compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
- (2) : La reprise du compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
- (3) : Doivent apparaître sur la ligne "2022":
- -la régularisation du différentiel entre les amortissements comptabilisés avant le 1er janvier 2022 et ceux qui auraient du être comptabilisés au vu du nouveau plan d'amortissements (régularisation en balance d'entrée)
- -les amortissements comptables excédentaires différés constatés au titre de l'exercice 2022 (qui seront enregistrés au compte 1161 en 2023).
- (4) Préciser l'exercice de constatation de l'amortissement comptable excédentaire différé.
- (5) Préciser l'exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

# Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET ANNEXE CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
2188	Autres immobilisations corporelles	5 325,00	39 343,45		44 668,45				44 668,45
21	Immob corporelles	5 325,00	39 343,45		44 668,45				44 668,45
	Total des DEPENSES de la SECTION	5 325,00	39 343,45		44 668,45				44 668,45
	D'INVESTISSEMENT				·				

# Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET ANNEXE CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
001	Excédt ou déficit invest report		39 343,45		39 343,45				39 343,45
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutee (FCTVA)					4 670,66		4 670,66	-4 670,66
10	Apports, dotations et réserves					4 670,66		4 670,66	-4 670,66
28013	Amortissements frais d'évaluation	990,00			990,00	990,00		990,00	
28182	Amortissements matériel de transport	4 098,00			4 098,00	4 098,00		4 098,00	
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	237,00			237,00	237,00		237,00	
28	Amort des immobilisations	5 325,00			5 325,00	5 325,00		5 325,00	
	Total des RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	5 325,00	39 343,45		44 668,45	9 995,66		9 995,66	34 672,79

# Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

34301 CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
60621	Combustibles et carburants	1 750,00			1 750,00	2 197,73		2 197,73	-447,73
60622	Produits d'entretien	2 500,00		li .	2 500,00	664,66	1	664,66	1 835,34
60624	Fournitures administratives	1 000,00			1 000,00	1 099,16		1 099,16	-99,16
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	500,00			500,00	183,11	76,49	106,62	393,38
6248	Transports divers					24,00		24,00	-24,00
6251	Voyages et déplacements	300,00			300,00	128,40		128,40	,
6282	Prestations d'alimentation a l'exterieur	82 000,00	25 700,00		107 700,00	112 424,94	5 737,09		
011	Dépenses afférentes exploit courante	88 050,00	25 700,00		113 750,00	116 722,00			· ·
6215	Personnel affecte a l'etablisSEMent	92 971,00			92 971,00	41 061,08		41 061,08	
6226	Honoraires	3 700,00			3 700,00	5 535,00	1 845,00		
6333	Participation des employeurs a la formation professionnelle continue	2 858,00			2 858,00	5 439,18		5 439,18	
64111	Rémunération principale	237 054,00	41 800,00		278 854,00	238 056,37		238 056,37	40 797,63
64112	Nbi supplement familial de traitement et indemnite de residence	2 352,00			2 352,00	' '		1 890,60	· ·
641188	Autres	18 699,00	9 210,00		27 909,00	39 610,96		39 610,96	-11 701,96
64131	Rémunération principale	107 899,00			121 199,00	185 072,15		185 072,15	
64136	Indemnites de preavis et de licenciement	5 700,00			5 700,00			100 072,15	5 700,00
641384	Indemnité inflation	11 542,00			11 542,00			2 000,00	

# Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

34301 CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
641388	Autres		4 000,00		4 000,00	26 239,96		26 239,96	-22 239,96
64511	Cotisations à l'URSSAF	37 429,00			37 429,00	30 797,00	2 100,00	28 697,00	8 732,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	18 998,00	:4		18 998,00	17 959,00		17 959,00	1 039,00
64514	Cotisations à l'ASSEDIC					7 383,00		7 383,00	-7 383,00
6475	Médecine du travail	2 840,00	500,00		3 340,00	2 952,48		2 952,48	387,52
012	Dépenses afférentes au personnel	542 042,00	68 810,00		610 852,00	603 996,78	3 945,00	600 051,78	10 800,22
61558	Services extérieurs - entretien autres	2 890,00			2 890,00	567,00		567,00	2 323,00
	matériels								
61561	Maintenance - part non récupérable	1 500,00			1 500,00	1 364,14		1 364,14	135,86
6161	Primes d'assurance - multirisques	3 700,00			3 700,00	1 582,78		1 582,78	2 117,22
6165	Primes d'assurance - responsabilité civile	1 700,00			1 700,00	1 747,67		1 747,67	-47,67
6184	Concours divers -cotisations	3 000,00	)		3 000,00	120,00	120,00		3 000,00
6188	Autres frais divers	6 800,00			6 800,00	1 600,00		1 600,00	5 200,00
623	Publicite publications relations publiques	300,00	) [		300,00	1 098,00		1 098,00	-798,00
627	Services bancaires et assimiles	200,00			200,00	180,21		180,21	19,79
6541	Créances admises en non valeur	300,00	310,00		610,00	588,03		588,03	21,97
6578	Autres subventions	2 500,00			2 500,00	3 316,00		3 316,00	-816,00
6588	Autres	5,00	)		5,00	0,67		0,67	4,33

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

## Opérations budgétaires de depenses - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

34301 CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
6718	Autres charges exceptionnelles sur operations de gestion		66 529,50		66 529,50				66 529,50
	Titres annulés exercices antérieurs Immobilisations incorporelles	100,00 5 325,00			2 100,00 5 325,00	674,68 5 325,00		674,68 5 325,00	1 425,32
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		2 810,00		2 810,00	922,93		922,93	1 887,07
016	Dépenses afférentes à la structure	28 320,00	71 649,50		99 969,50	19 087,11	120,00	18 967,11	81 002,39
	Total des DEPENSES de la SECTION D'EXPLOITATION	658 412,00	166 159,50		824 571,50	739 805,89	9 878,58	729 927,31	94 644,19

### Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'EXPLOITATION 2022

BUDGET ANNEXE CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

Exercice 2022 34301 CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 = 6	8 = 4 - 7
002	Résultat de fonctionnement reporté		142 459,50		142 459,50				142 459,50
7331111	SAAD (service d'aide et d'accompagnement à	387 208,00			387 208,00	414 254,45	30 116,14	384 138,31	3 069,69
	domicile)								
73318	Autres modes de tarification	40 800,00			40 800,00	31 632,00	2 290,40	29 341,60	
73328	Autres modes de tarification	5 700,00			5 700,00	9 881,46	740,00	9 141,46	-3 441,46
734121	SAAD (service d'aide et d'accompagnement à	113 904,00			113 904,00	120 974,81	9 000,00	111 974,81	1 929,19
	domicile)	'							
734122	SAAD (service d'aide et d'accompagnement à	101 900,00	23 700,00		125 600,00	150 713,33	10 000,00	140 713,33	-15 113,33
	domicile)								
7388	Autres	4 000,00			4 000,00	8 528,03	1 480,00	7 048,03	-3 048,03
017	Produits de la tarification	653 512,00	23 700,00		677 212,00	735 984,08	53 626,54	682 357,54	-5 145,54
6419	Remboursements sur rémunérations du					41 653,77	0,01	41 653,76	-41 653,76
	personnel non médical						ľ		
706	Prestations de services	4 898,00			4 898,00	3 347,00		3 347,00	1 551,00
7088	Autres produits d'activites annexes					5 893,47		5 893,47	-5 893,47
7588	Autres produits divers de gestion courante	2,00			2,00	1,65		1,65	0,35
018	Autres produits relatifs à exploitation	4 900,00			4 900,00	50 895,89	0,01	50 895,88	-45 995,88
	Total des RECETTES de la SECTION	658 412,00	166 159,50	-	824 571,50	786 879,97	53 626,55	733 253,42	91 318,08
	D'EXPLOITATION								

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

#### Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT DEPENSES

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)				1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4
21	Immob corporelles	5 325,00	39 343,45	44 668,45				44 668,45
Total		5 325,00	39 343,45	44 668,45				44 668,45

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

#### Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT RECETTES

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
niveau de vote)				1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4
001	Excédt ou déficit invest report		39 343,45	39 343,45				39 343,45
10	Apports, dotations et réserves	1			4 670,66		4 670,66	-4 670,66
28	Amort des immobilisations	5 325,00		5 325,00	5 325,00		5 325,00	
Total		5 325,00	39 343,45	44 668,45	9 995,66		9 995,66	34 672,79

----

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

#### Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION DEPENSES

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes $4 = 2 - 3$	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
	Dépenses afférentes exploit	88 050,00	25 700,00	113 750,00	116 722,00	5 813,58		
I .	courante		·	, i		,	110 300/12	2 011/00
012	Dépenses afférentes au personnel	542 042,00	68 810,00	610 852,00	603 996,78	3 945,00	600 051,78	10 800,22
016	Dépenses afférentes à la	28 320,00	71 649,50	99 969,50	19 087,11	120,00	18 967,11	81 002,39
	structure							
Total		658 412,00	166 159,50	824 571,50	739 805,89	9 878,58	729 927,31	94 644,19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

#### Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION RECETTES

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions 2	Annulations	Recettes nettes $4 = 2 - 3$	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
	Résultat de fonctionnement		142 459,50	142 459,50				142 459,50
017 018	reporté Produits de la tarification Autres produits relatifs à exploitation	653 512,00 4 900,00		677 212,00 4 900,00		53 626,54 0,01		-45 995,88
Total		658 412,00	166 159,50	824 571,50	786 879,97	53 626,55	733 253,42	91 318,08

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance	d'entrée	Opéra non-budg		_	tions taires	Tota	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		3 318,37				4 670,66		7 989,03		7 989,03
	Sous Total compte 1022		3 318,37				4 670,66		7 989,03		7 989,03
1025	Dons et legs en		22 568,50				·		22 568,50		22 568,50
	capital										
	Sous Total compte 102		25 886,87				4 670,66		30 557,53		30 557,53
10682	Réserves affectées à		50 000,00						50 000,00		50 000,00
	l'investissement										
106860	Activité principale				56 023,03				56 023,03		56 023,03
	Sous Total compte				56 023,03				56 023,03		56 023,03
	10686										, i
	Sous Total compte 1068		50 000,00		56 023,03				106 023,03		106 023,03
	Sous Total compte 106		50 000,00		56 023,03				106 023,03		106 023,03
	Sous Total compte 10		75 886,87		56 023,03		4 670,66		136 580,56		136 580,56
1100	Activité principale				99 868,72				99 868,72		99 868,72
1108	Autres activités art		147 868,07	155 891,75	44 094,94			155 891,75	191 963,01		36 071,26
	L.312-1 CASF										
	Sous Total compte 110		147 868,07	155 891,75	143 963,66			155 891,75	291 831,73		135 939,98

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance d	'entrée	Opérat non-budg		Opéra budgét		Tota	ых	Sold	des
Numéro de	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte											
1198	Autres activités art			8 023,68				8 023,68		8 023,68	
	L.312-1 CASF										
	Sous Total compte 119			8 023,68				8 023,68		8 023,68	
	Sous Total compte 11		147 868,07	163 915,43	143 963,66			163 915,43	291 831,73		127 916,30
12	Résultat exercice		36 071,26	36 071,26				36 071,26	36 071,26		
	excéd déficit				20						
	Sous Total compte 12		36 071,26	36 071,26				36 071,26	36 071,26		
	Total classe 1		259 826,20	199 986,69	199 986,69		4 670,66	199 986,69	464 483,55	8 023,68	272 520,54
2013	Frais d'évaluation	4 950,00						4 950,00		4 950,00	
	Sous Total compte 201	4 950,00	1					4 950,00		4 950,00	
205	Concessions droits	15 172,04						15 172,04		15 172,04	
	similaires brevets					(					
	Sous Total compte 20	20 122,04						20 122,04		20 122,04	
2182	Mat de transport	44 128,04						44 128,04		44 128,04	
	Mat bureau mat	1 443,50						1 443,50		1 443,50	
	informatique										
	Mobilier	593,42						593,42		593,42	

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022 34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance	d'entrée	-	tions gétaires		ations taires	Tota	ıux	Solo	des
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles Sous Total compte 218 Sous Total compte 21	1 188,00 <b>47 352,96</b> <b>47 352,96</b>						1 188,00 47 352,96 47 352,96		1 188,00 47 352,96 47 352,96	
28013	Amort frais évalualation Sous Total compte 2801	47 332,90	1 980,00 1 <b>980,00</b>				990,00 <b>990,00</b>	47 332,96	2 970,00	47 332,96	2 970,00
2805	Concessions droits similaires brevets		15 172,04						<b>2 970,00</b> 15 172,04		<b>2 970,00</b> 15 172,04
28182 28183	Sous Total compte 280 Amort mat transport Amort mat bureau mat informatique		17 152,04 11 268,62 1 443,50				<b>990,00</b> 4 098,00		18 142,04 15 366,62 1 443,50		18 142,04 15 366,62 1 443,50
28184 28188	Amort mobilier Amort autres immob		593,42 474,00				237,00		593,42 711,00		593,42 711,00
	Sous Total compte 2818 Sous Total compte 281		13 779,54 13 779,54				4 335,00 4 335,00		18 114,54 18 114,54		18 114,54 18 114,54

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022 34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance o	d'entrée	Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28	Î	30 931,58				5 325,00		36 256,58		36 256,58
	Total classe 2	67 475,00	30 931,58				5 325,00	67 475,00	36 256,58	67 475,00	36 256,58
4011	Fournisseurs Sous Total compte 401			121 124,03 <b>121 124,03</b>	121 124,03			121 124,03 <b>121 124,03</b>	121 124,03 <b>121 124,03</b>		
408	Fournis factures non parvenues		7 778,58	7 778,58				7 778,58	17 039,61		9 261,03
	Sous Total compte 40		7 778,58	128 902,61	130 385,06			128 902,61	138 163,64		9 261,03
	Usagers - amiable	1 707,45		5 344,13				7 051,58	4 386,65	2 664,93	
	Dépt - amiable Sous Total compte 411	66 187,17 <b>67 894,62</b>		422 090,86 <b>427 434,99</b>	425 299,81			488 278,03 <b>495 329,61</b>	420 913,16 <b>425 299,81</b>	67 364,87 <b>70 029,80</b>	
	Créanc irrecouv anv par cons admin			588,03				588,03	ŕ		
	Sous Total compte 415		1	588,03	588,03			588,03	588,03		
4161	Usagers - contentieux		1	66,26	66,26			66,26	66,26		
4164	Départements - contentieux	2 830,07		292,30	2 199,44			3 122,37	2 199,44	922,93	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022 34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance o	Balance d'entrée		tions jétaires	-	tions taires	Tota	ıux	Sold	les
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Sous Total compte 416 Redevables - produits à recevoir	2 830,07 53 420,00		<b>358,56</b> 56 641,00	, ,			<b>3 188,63</b> 110 061,00	<b>2 265,70</b> 53 420,00	<b>922,93</b> 56 641,00	
421	Sous Total compte 41 Personnel - rémunérations dues	124 144,69		<b>485 022,58</b> 380 310,92	<b>481 573,54</b> 380 310,92			<b>609 167,27</b> 380 310,92	<b>481 573,54</b> 380 310,92	127 593,73	
4286	Personnel - autres charges à payer				30 914,24				30 914,24		30 914,24
431	Sous Total compte 428 Sous Total compte 42 Sécurite sociale			<b>380 310,92</b> 104 246,00	30 914,24 411 225,16 104 246,00			380 310,92 104 246,00	30 914,24 411 225,16 104 246,00		30 914,24 30 914,24
437	Autres organismes sociaux Sous Total compte 43			34 816,90 139 062,90	34 816,90 <b>139 062,90</b>			34 816,90 <b>139 062,90</b>	34 816,90 139 062,90		
	Prélèvement à la source - Impôt sur			557,65	557,65			557,65	557,65		
	Sous Total compte 442 Recettes- Amiable			<b>557,65</b> 4 670,66	<b>557,65</b> 4 670,66			<b>557,65</b> 4 670,66	<b>557,65</b> 4 670,66		

## Balance Générale des Comptes Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance o	i'entrée	Opéra non-budg		-		Totaux		Solo	des
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 44322			4 670,66	4 670,66			4 670,66	4 670,66		
	Sous Total compte 4432			4 670,66	4 670,66			4 670,66	4 670,66		
44381	Autr coll pub organ internat - dépens	140		41 061,08	41 061,08			41 061,08	41 061,08		
	Sous Total compte 4438			41 061,08	41 061,08			41 061,08	41 061,08		
	Sous Total compte 443			45 731,74	45 731,74			45 731,74	45 731,74		
4478	Autres impôts et taxes			3 603,18	3 603,18			3 603,18	3 603,18		
	Sous Total compte 447			3 603,18	3 603,18			3 603,18	3 603,18		
	Sous Total compte 44			49 892,57	49 892,57			49 892,57	49 892,57		
451001	Cpte rattach avec le budget principal	104 661,74		737 990,63	694 084,66			842 652,37	694 084,66	148 567,71	
	Sous Total compte 451	104 661,74		737 990,63	694 084,66			842 652,37	694 084,66	148 567,71	
	Sous Total compte 45	104 661,74		737 990,63	694 084,66			842 652,37	694 084,66	148 567,71	
466	Excédt de verSEMent		142,24						142,24		142,24
4671	Autr cptes créditeurs-			6 294,48	6 294,48			6 294,48	6 294,48		
	créditeurs dive										

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance o	l'entrée	Opéra non-budg		-	ations taires	Tota	ıux	Solo	des
Numéro	l .	5(1.1)		-41		- 41 11					
de	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte											
	Débiteurs divers -	2 397,17		9 240,47	10 953,64			11 637,64	10 953,64	684,00	
	amiable		i i						ľ		
	Débiteurs divers -			1 000,00				1 000,00		1 000,00	
	contentieux										
	Sous Total compte 4672	2 397,17		10 240,47	10 953,64			12 637,64	10 953,64	1 684,00	
	Sous Total compte 467	2 397,17		16 534,95	17 248,12			18 932,12	17 248,12	1 684,00	
	Sous Total compte 46	2 397,17	142,24	16 534,95	17 248,12			18 932,12	17 390,36	1 541,76	
	Verst des régisseurs	1	ı	250 540,54	250 540,54			250 540,54	250 540,54		
	Recettes perçues avant			46 279,28	46 279,28			46 279,28	46 279,28		
	émission titre										
471412	Excédent à réimputer -			131,27	131,72			131,27	131,72		0,45
	personnes mora	1	1		1						
	Sous Total compte	I	I	131,27	131,72			131,27	131,72		0,45
	47141										
	Sous Total compte 4714		i i	131,27	131,72			131,27	131,72	1	0,45
4718	Autres recettes à			4 600,49	4 600,49			4 600,49	4 600,49		
	régulariser										
	Sous Total compte 471			301 551,58	301 552,03			301 551,58	301 552,03	1	0,45
4728	DACR - autres dépenses		1	4 099,00	4 099,00			4 099,00	4 099,00		
	à régul										

## Balance Générale des Comptes Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance	d'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét		Tota	aux	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 472 Sous Total compte 47 Dépréciat comptes de redevables			4 099,00 305 650,58			8	4 099,00 305 650,58	4 099,00 305 651,03 922,93		<b>0,45</b> 922,93
-	Sous Total compte 49 Total classe 4	231 203,60	7 920,82	2 243 367,74	922,93 2 230 045,97			2 474 571,34	922,93 2 237 966,79	277 845,44	922,93 41 240,89
	Disponibilites chez régisseurs d'avan Sous Total compte 541 Sous Total compte 54			105,74 105,74 105,74	105,74 105,74 105,74			105,74 105,74 105,74	105,74 105,74 105,74		
580	Opérations d'ordre budgétaires Sous Total compte 58 Total classe 5			5 325,00 5 325,00 5 430,74				5 325,00 5 325,00 5 430,74	5 325,00 5 325,00 5 430,74		
	Combustibles et carburants Produits d'entretien					2 197,73 664,66		2 197,73 664,66		2 197,73 664,66	

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022 34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance	d'entrée		ations gétaires	Opérat budgéta		Totaux		Soldes	
Numéro											
de	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte											
60624	Fournitures					1 099,16		1 099,16		1 099,16	
	administratives								I		
	Sous Total compte 6062					3 961,55		3 961,55	I	3 961,55	
6068	Autres achts non					183,11	76,49	183,11	76,49	106,62	
	stckés matières four										
	Sous Total compte 606					4 144,66	76,49	4 144,66	76,49	4 068,17	
	Sous Total compte 60					4 144,66	76,49	4 144,66	76,49	4 068,17	
61558	Entretien autres		1			567,00		567,00		567,00	
	matériels							·			
	Sous Total compte 6155					567,00		567,00	1	567,00	
61561	Maintenance - part non					1 364,14		1 364,14		1 364,14	
	récup								1	,	
	Sous Total compte 6156		1			1 364,14		1 364,14		1 364,14	
	Sous Total compte 615					1 931,14		1 931,14	1	1 931,14	
6161	Primes d'assurances -					1 582,78		1 582,78		1 582,78	
	multirisques							,	1	332,13	
6165	Primes assurance -					1 747,67		1 747,67		1 747,67	
	responsabilité civ					<u> </u>				,	
	Sous Total compte 616					3 330,45	-	3 330,45		3 330,45	

## Balance Générale des Comptes Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance	d'entrée		tions gétaires	Opéra budgét		Tota	aux	Solo	ies
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6184	Concours divers -					120,00	120,00	120,00	120,00		
	cotisations										
6188	Autres frais divers					1 600,00		1 600,00		1 600,00	
	Sous Total compte 618					1 720,00	120,00	1 720,00	120,00	1 600,00	
	Sous Total compte 61					6 981,59	120,00	6 981,59	120,00	6 861,59	
6215	Personnel affecte a					41 061,08		41 061,08	ľ	41 061,08	
	l'etablisSEMent										
	Sous Total compte 621					41 061,08		41 061,08		41 061,08	
6226	Honoraires					5 535,00	1 845,00	5 535,00	1 845,00	3 690,00	
	Sous Total compte 622					5 535,00	1 845,00	5 535,00	1 845,00		
623	Publicite publications					1 098,00	-	1 098,00		1 098,00	
	relations publ					1					
6248	Transports divers					24,00		24,00		24,00	
	Sous Total compte 624					24,00		24,00		24,00	
6251	Voyages et					128,40		128,40		128,40	
	déplacements			1							
	Sous Total compte 625					128,40		128,40		128,40	

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance	d'entrée		tions gétaires	Opérat budgét		Totaux		Soldes	
Numéro											
de	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte											
627	Services bancaires et					180,21		180,21		180,21	
	assimiles								1		
6282	Prestations					112 424,94	5 737,09	112 424,94	5 737,09	106 687,85	
	d'alimentation a										
	l'exteri										
	Sous Total compte 628					112 424,94	5 737,09	112 424,94	5 737,09	106 687,85	
	Sous Total compte 62					160 451,63	7 582,09	160 451,63	7 582,09	152 869,54	
6333	Participation des					5 439,18		5 439,18	. ,	5 439,18	
	employeurs a la for									´	
	Sous Total compte 633					5 439,18		5 439,18	-	5 439,18	
	Sous Total compte 63					5 439,18		5 439,18		5 439,18	
64111	Rémunération					238 056,37		238 056,37		238 056,37	
	principale										
64112	Nbi supplement					1 890,60		1 890,60		1 890,60	
	familial de traitement								1	·	
641188	Autres					39 610,96		39 610,96	1	39 610,96	
	Sous Total compte					39 610,96		39 610,96		39 610,96	
	64118										
	Sous Total compte 6411					279 557,93		279 557,93		279 557,93	
64131	Rémunération					185 072,15		185 072,15		185 072,15	
	principale										

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD Exercice 2022

		Balance	d'entrée		tions gétaires	Opérat budgét		Tota	aux	Solo	des
Numéro de	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte	Indemnité inflation					2 000,00		2 000,00		2 000,00	
	Autres					26 239,96		26 239,96		26 239,96	
						28 239,96		28 239,96		28 239,96	
	Sous Total compte					20 239,96		20 239,90		20 239,90	
	64138					012 210 11		213 312,11		213 312,11	
	Sous Total compte 6413					213 312,11	41 (52 77		41 CE2 77	213 312,11	41 (52 76
	Rembst rémunérations					0,01	41 653,77	0,01	41 653,77		41 653,76
	du persel non mé						44 650 55		44 650 55	454 046 00	
	Sous Total compte 641					492 870,05	41 653,77	492 870,05			
	Cotisations à l'URSSAF					30 797,00	2 100,00				
64513	Cotisations aux					17 959,00		17 959,00		17 959,00	
	caisses de retraite										
64514	Cotisations à					7 383,00		7 383,00		7 383,00	
	1'ASSEDIC										
	Sous Total compte 6451					56 139,00	2 100,00	56 139,00	2 100,00	54 039,00	
	Sous Total compte 645					56 139,00	2 100,00	56 139,00	2 100,00	54 039,00	
	Médecine du travail					2 952,48		2 952,48		2 952,48	
	Sous Total compte 647					2 952,48		2 952,48		2 952,48	

## Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 64 Créances admises en non valeur					<b>551 961,53</b> 588,03	43 753,77	<b>551 961,53</b> 588,03	43 753,77	<b>508 207,76</b> 588,03	
	Sous Total compte 654 Autres subv Sous Total compte 657					588,03 3 316,00 3 316,00		588,03 3 316,00 3 316,00		588,03 3 316,00 3 316,00	
	Autres Sous Total compte 658 Sous Total compte 65 Titres annulés					0,67 <b>0,67</b> <b>3 904,70</b> 674,68		0,67 <b>0,67</b> <b>3 904,70</b> 674,68		0,67 0,67 3 904,70	
	exercices antérieurs Sous Total compte 67 Immobilisations					674,68 5 325,00		674,68 5 325,00		674,68 <b>674,68</b> 5 325,00	
	incorpo Sous Total compte 6811 Dot dépréciat actifs circulants					<b>5 325,00</b> 922,93		5 325,00 922,93		<b>5 325,00</b> 922,93	

## Balance Générale des Comptes Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance	d'entrée		tions gétaires	Opéra: budgét		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 681					6 247,93		6 247,93		6 247,93	
	Sous Total compte 68					6 247,93		6 247,93		6 247,93	
	Total classe 6					739 805,90	51 532,35	739 805,90	51 532,35	729 927,31	41 653,76
706	Prestations de						3 347,00		3 347,00		3 347,00
	services										
7088	Autres produits						5 893,47		5 893,47		5 893,47
	d'activites annexes										
	Sous Total compte 708		1				5 893,47		5 893,47		5 893,47
	Sous Total compte 70						9 240,47		9 240,47		9 240,47
733111	SAAD (Serv Aide					30 116,14	414 254,45	30 116,14	414 254,45		384 138,31
	Accompagnement Domici										
	Sous Total compte	1				30 116,14	414 254,45	30 116,14	414 254,45		384 138,31
	73311										
73318	Autres modes de			1		2 290,40	31 632,00	2 290,40	31 632,00		29 341,60
	tarification										
/	Sous Total compte 7331					32 406,54	445 886,45	32 406,54	445 886,45		413 479,91
73328	Autres modes de					740,00	9 881,46	740,00	9 881,46	1	9 141,46
	tarification										
1	Sous Total compte 7332					740,00	9 881,46	740,00	9 881,46		9 141,46

### Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2022 34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

		Balance o	i'entrée	Opéra non-budo		Opéra budgét		Tota	aux	Sol	des
Numéro											
de	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte											
	Sous Total compte 733					33 146,54	455 767,91	33 146,54	455 767,91		422 621,37
73412	SAAD (Serv Aide					19 000,00	271 688,14	19 000,00	271 688,14		252 688,14
	Accompagnement Domici										· ·
	Sous Total compte 7341					19 000,00	271 688,14	19 000,00	271 688,14		252 688,14
	Sous Total compte 734					19 000,00	271 688,14	19 000,00	271 688,14		252 688,14
7388	Autres					1 480,00	8 528,03	1 480,00	8 528,03		7 048,03
	Sous Total compte 738					1 480,00	8 528,03	1 480,00	8 528,03		7 048,03
	Sous Total compte 73					53 626,54	735 984,08	53 626,54	735 984,08		682 357,54
7588	Autres produits divers						1,65		1,65		1,65
	de gestion cou										
	Sous Total compte 758						1,65		1,65		1,65
	Sous Total compte 75						1,65		1,65		1,65
	Total classe 7					53 626,54	745 226,20	53 626,54	745 226,20		691 599,66
	Total général	298 678,60	298 678,60	2 448 785,17	2 435 463,40	793 432,44	806 754,21	3 540 896,21	3 540 896,21	1 083 271,43	1 083 271,43

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

#### Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

Exercice 2022

COMPTES - LIBELLES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (1)		RESULTAT DE L	'EXERCICE (2)	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (3)		
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
1-2-39-481-49-59 (BG)		39 343,45		9 995,66		50 262,04	
TOTAL CONSOLIDE				9 995,66			

BG : Budget Général BA : Budget Annexe

(1) [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes 1-2-39-481-49-59 (BG)] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110 , 111, 114, 1163, 119, 12, 1412]

(2) Solde des opérations budgétaires de l'année

(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034030

#### NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LITTORAL

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

#### Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET
RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

Exercice 2022

CLASSES 1, 2 COMPTES	CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)						
SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	DIFFERENCE BRUTE (5)					
75 498,68	309 700,05	234 201,37					

- (4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59
- (5) = Soldes créditeurs Soldes débiteurs

10685 (6)	10686	10687	110	111	119 (11)	114 (12)	1163	1412	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (15)
	56 023,03		135 939,98		-8 023,68				50 262,04

(6) à (14) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie (15) : Identité du résultat : (15) = (3) = (5) - somme algébrique des colonnes (6) à (14)

ETABLISSEMENT : CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

#### Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2022

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT		SOL	DES
N° Intitulé Natures des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille						1		
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### Page des signatures

34301 - CCAS BALARUC LES BAINS - SAD

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations :

VERON Virginie (1018262943-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO..., le 15/03/2023

ac Hardi 25 Hour 2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CCAS BALARUC LES BALARUC LE

COLLIOU Anne (1017736668-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A LITTORAL, le 15/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Les Montres de Causeil d'Adenie: Motron

200 Conwelot

Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

the contract of the contract of



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-003b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/003

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

<u>PRESENTS</u>: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT Mme Christiane MARINI, membres nommés.

<u>Absents excusés</u>: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

Absents ayant donné procuration: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

#### Objet n°3: Compte Administratif 2022 - Budget principal Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence Mme Geneviève Feuillassier, représentante de M. le Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS, dressé par M. Gérard Canovas, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré:

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Centre Communal d'Action Sociale



Centre Communal d'Action Sociale

#### Les recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Produits rattachés	Ecarts
Total	259 441,40 €	279 000,00 €	265 288,87 €	606,39 €	13 104,74 €
013	150,00 €	0,00 €	1 717,00 €	0,00 €	-1 717,00 €
70	22 126,18 €	66 075,00 €	51 515,91 €	606,39 €	13 952,70 €
74	236 751,85 €	212 920 ,00 €	211 903,92 €	0,00 €	1 016,08 €
75	213,37 €	5,00 €	2,04 €	0,00 €	2,96 €
77	200,00 €	0,00 €	150,00 €	0,00 €	-150,00 €
002	108 792,23 €	131 313,41 €	0,00€	0,00 €	131 313,41 €

- Chapitre 013 : Remboursement de l'Assurance maladie pour les arrêts maladie du personnel durant l'année 2022,
- Chapitre 70 : produits de l'épicerie sociale, remboursement par le département des frais de constitution de dossiers aide-sociale, tarification des ateliers de la semaine bleue, remboursement par le budget du SAAD de la mise à disposition de Nathalie Ichou et de Carole Rouxel.
- Chapitre 74:
  - 3138,00 € subvention France Andes (création épicerie sociale),
  - 185 470,00 € subvention de la Ville pour le financement de l'action sociale en direction des publics les plus fragiles,
  - 2500€ solde convention avec le Conseil départemental
  - 12 250,00 € convention Plan France Relance (Préfecture) pour investissement mobilier
  - 500,00 € actions collectives,
  - 4 027 € participation semaine bleue 2020-2021
  - 4 018,92 € versement du Casino dans le cadre de la Délégation de Service Public entre la Ville et le Casino).
- Chapitre 75 : différence de centimes entre le CCAS et la trésorerie PAS
- Chapitre 77: Don des particuliers
- Chapitre 002 : résultat excédentaire 2021 de 131 313,41 €



Centre Communal d'Action Sociale

#### Les dépenses de fonctionnement :

Chapitres	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Charges rattachées	Ecarts
Total	236 920,22 €	410 313,41 €	293 030,92 €	3 029,13 €	114 253,36 €
011	44 964,36 €	77 414,00 €	59 956,83 €	3 029,13 €	14 428,04 €
012	182 406,38 €	219 109,00 €	219 109,00 €	0,00 €	0,00 €
042	1 029,00 €	3 685,00 €	3 581,00 €	0,00 €	104,00 €
65	8 520,48 €	11 921,00 €	10 384,09 €	0,00 €	1 536,91 €
67	0,00 €	98 184,41 €	0,00 €	0,00 €	98 184,41 €

- Chapitre 011: Les dépenses sont moins élevées du fait d'une surestimation du coût de l'assurance annuelle du CCAS. Les dépenses ont été maitrisées au cours de cet exercice 2022 (épicerie sociale)
- Chapitre 012 : Les prévisions étaient à la hauteur des nécessités de dépenses pour les frais du personnel CCAS
- Chapitre 042: Dotation aux amortissements
- Chapitre 65 : diminution des demandes d'aides sociales, frais d'obsèques et subventions aux associations qui œuvrent pour la commune
- Chapitre 67 autres charges exceptionnelles, la prévision budgétaire n'était pas affectée et donc n'a pas été consommée.

#### Les recettes d'investissement:

Chapitres	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Restes à réaliser	Ecarts
Total	6 081,19 €	3 685,00 €	4 081,23 €	0,00 €	-396,23 €
040	1 029,00 €	3 685,00 €	3 581,00 €	0,00 €	104,00 €
10	5 052,19 €	0,00 €	500,23 €	0,00 €	-500,23 €
001	35 318,69 €	20 998,46 €	0,00 €	0,00 €	20 998,46 €

- Chapitre 040 : Dotations aux amortissements (mat informatique & de bureau)
- Chapitre 10: Remboursement FCTVA 2020 dotation Préfecture
- Chapitre 001 : Résultat d'investissement 2021 reporté

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



Centre Communal d'Action Sociale

#### Les dépenses réelles d'investissement :

Chapitres	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Restes à réaliser	Ecarts
Total	20 401,42 €	24 683,46 €	2 715,84 €	0,00 €	21 967,62 €
21	20 401,42 €	24 683,46 €	2 715,84 €	0,00 €	21 967,62 €

• Chapitre 21 : Immobilisation matériel de bureau

Tableau de synthèse tenant compte des résultats de l'exercice 2021 reporté :

CO	MPTE ADM	IINISTRATII	F 2022 DU BUI	OGET PRINCI	PAL DU C.C.A	S.
	INVESTI	SSEMENT	FONCTIO	NNEMENT	CUI	MUL
LIBELLES	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés exercice 2021	0,00 €	20 998,46 €	0,00 €	131 313,41 €	0,00 €	152 311,87 €
Réalisations de L'exercice 2022	2 715,84 €	4 081,23 €	296 060,05 €	265 895,26 €	298 775,89 €	269 976,49 €
Résultats de l'exercice 2022	0,00 €	1 365,39 €	30 164,79 €	0,00 €	28 799.40 €	0,00€
Résultats de clôture 2022	0,00 €	22 363,85 €	0,00 €	101 148,62 €	0,00 €	123 512,47 €



source d'énergies
Centre Communal d'Action Sociale

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : à l'UNANIMITE

Vote: POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-Présidente,
- Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report
  à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan
  d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents
  comptes,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Dit que par ailleurs, le Compte Administratif sera mis à la disposition du public en Mairie et au CCAS dans les 15 jours qui suivent la transmission à la Préfecture.
- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

#### Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-003b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

#### BALARUC-LES-BAINS - BALARUC LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 26340274500016

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU LITTORAL

#### M 14

# Compte administratif voté par nature

**BUDGET: CCAS BALARUC (3)** 

**ANNEE 2022** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

### **Sommaire**

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
	0 01:
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet Sans Objet
A2,5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2,7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6,2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1,2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7,2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	22
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	23
A10.3 - Opérations liées aux cessions	24
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet Sans Objet
	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	S OL:
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	25

#### BALARUC LES BAINS - CCAS BALARUC - CA - 2022

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	26
C1,2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	28
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	29
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	31

<sup>(1)</sup> Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art, L, 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art, R, 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant,

<sup>(2)</sup> Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L., 2221-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

<sup>(4)</sup> Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

<sup>(5)</sup> Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

<sup>(6)</sup> Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan,

Code INSEE	BALARUC LES BAINS	CA
34023	CCAS BALARUC	2022

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Ι Δ

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) ; Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	11 143 4 061
Sète Agglopole Méditérannée	CONTRACTOR OF THE SECOND

Potentiel fiscal Fiscal	et financier (1) Financier	Valeurs par hab.	
9 387 513	10 338 630	927.813874	habitants de la strate 1 152.36

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	26.25	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	23.54	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.24	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	75.00%	
8	Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

#### POUR MEMOIRE(I)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) :
- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget,
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »,
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement,
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel,
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

#### EXECUTION DU BUDGET

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	а 296 060,05	G 265 895,26		
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 2 715,84	н 4 081,23		
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	131 313,41 (si excédent)		
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 20 998,46 (si excédent)		
		*	=		
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 298 775,89	= G+H+I+J 422 288,36		
		6			
RESTES A	Section de fonctionnement	Е 0,00	к 0,00		
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		
RESULTAT	Section de fonctionnement	= A+C+E 296 060,05	= G+I+K 397 208,67		
CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F 2 715,84	= H+J+L 25 079,69		

#### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

298 775,89

= G+H+I+J+K+L

= A+B+C+D+E+F

422 288,36

**TOTAL CUMULE** 

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	A STATE OF S
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges	François de la Textoria	0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

#### BALARUC LES BAINS - CCAS BALARUC - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	JJ.
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	77 414,00	59 956,83	3 029,13	0,00	14 428,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	219 109,00	219 109,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 921,00	10 384,09	0,00	0,00	1 536,91
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	308 444,00	289 449,92	3 029,13	0.00	15 964,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	98 184,41	0,00	0,00	0,00	98 184,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	THE WAY FOR		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				FE 11 740
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	406 628,41	289 449,92	3 029,13	0,00	114 149,36
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00	CONTRACTOR OF STREET			15 to 38 1 2
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 685,00	3 581,00			104,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 685,00	3 581,00			104,00
	TOTAL	410 313,41	293 030,92	3 029,13	0,00	114 253,36
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	1 717,00	0,00	0,00	-1 717,00
70	Produits services, domaine et ventes div	66 075,00	51 515,91	606,39	0,00	13 952,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	212 920,00	211 903,92	0,00	0,00	1 016,08
75	Autres produits de gestion courante	5,00	2,04	0,00	0,00	2,96
I	otal des recettes de gestion courante	279 000,00	265 138,87	606,39	0,00	13 254,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	and the		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	279 000,00	265 288,87	606,39	0,00	13 104,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	279 000,00	265 288,87	606,39	0,00	13 104,74
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 131 313,41				

<sup>(1)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,

 $<sup>(2) \</sup> DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043 .$ 

<sup>(3)</sup> Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté),

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II.
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00	With the second	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
	Pour information	(2) 0,00			THE STREET
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECEITES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Charles (2)	0.00	0,00	0.00	0.00
	Stocks (3) Subventions d'investissement	0,00	0,00	0.00	0,00
13	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0.00	0,00
16	, , ,	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0.00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
23					0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	500,23	0,00	-500,23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo	0,00	HAT THE STORY	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	500,23	0,00	-500,23
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	0,00	500,23	0,00	-500,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00		100 100 100	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 685,00	3 581,00		104,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Tota	al des recettes d'ordre d'investissement	3 685,00	3 581,00		104,00
	TOTAL	3 685,00	4 081,23	0,00	-396,23

#### BALARUC LES BAINS - CCAS BALARUC - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 20 998,46			

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9),
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	JJ.
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	62 985,96	The state of the s	62 985,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	219 109,00	All Street Street	219 109,00
014	Atténuations de produits	0,00	APS IN COLUMN	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 384,09		10 384,09
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00	AV.	0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 3 581,00 0,00	0,00 0,00 3 581,00 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	292 479,05	3 581,00	296 060,05
D	Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelle	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 15	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)	0,ı 0,ı		0,00 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° BA	0,0 0,0		0,00 0,00
	Total des opérations d'équipement	0,0	00	0,00
19	Neutral. et régul, d'opérations (5)	75 TX 11 - 32 -	0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)	0,0 0,0 2 715,1 (9) 0,0 0,0 0,0	00 0,00 84 0,00 00 0,00 00 0,00 00 0,00	0,00 0,00 2 715,84 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
39 45 481	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)  Total des opérations pour compte de tiers (7)  Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,0		0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	2 715,	34 0,00	2 715,84
D 0	Pour information 01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	The Asset		0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre,

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants,

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(8)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,

<sup>(9)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 717,00		1 717,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	52 122,30	SKIT V S. AMELS USA	52 122,30
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	TO SERVE THE RESERVE	0,00
74	Dotations et participations	211 903,92		211 903,92
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	2,04 0,00 150,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2,04 0,00 150,00 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	265 895,26	0,00	265 895,26
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			131 313,41

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	500,23 0,00	0,00	500,23 0,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° BA	0,00 (8) 0,00	0,00	0,00 0,00
19	Neutral. et régul, d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29 39	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	(9) (9) (9) (9) (9) (0) (0) (0) (0) (0) (0) (0) (0) (0) (0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3 581,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3 581,00 0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3,,,	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	500,23	3 581,00	4 081,23
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			20 998,46

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,

<sup>(4)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(7)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(8)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation, En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	ovés (ou restant	à employer)	
art (1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	77 414,00	59 956,83	3 029,13	0,00	14 428,04
60622	Carburants	1 000,00	1 304,99	0,00	0,00	-304,99
60623	Alimentation	100,00	98,64	0,00	0,00	1,36
60632	Fournitures de petit équipement	1 530,00 1 200,00	1 520,66 1 198,97	0,00 0,00	0,00 0,00	9,34 1,03
6064 6068	Fournitures administratives Autres matières et fournitures	500,00	260,58	48,44	0,00	190,98
61551	Entretien matériel roulant	1 943,20	283,58	0,00	0,00	1 659,62
61558	Entretien autres biens mobiliers	256,80	0,00	256,80	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 000,00	2 261,62	0,00	0,00	738,38
6161	Multirisques	6 600,00	2 721,40	0,00	0,00	3 878,60
6182	Documentation générale et technique	310,00	304,00	0,00	0,00	6,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	0,00	0,00 0,00	2 000,00 3 940,17
6228	Divers	25 154,00 16 466,00	19 282,13 15 954,87	1 931,70 508,00	0,00	3,13
6232 6237	Fêtes et cérémonies Publications	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6248	Divers	0,00	141,70	0,00	0,00	-141,70
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	340,49	0,00	0,00	259,51
6288	Autres services extérieurs	15 754,00	14 283,20	284,19	0,00	1 186,61
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	219 109,00	219 109,00	0.00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 860,00	2 182,57	0,00	0,00	-322,57
64111	Rémunération principale titulaires	113 940,00	110 764,47	0,00	0,00	3 175,53
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 809,00	8 072,62	0,00	0,00	-263,62
64118	Autres indemnités titulaires	26 836,00	26 231,74	0,00	0,00	604,26
64131	Rémunérations non tit.	10 500,00	10 386,99	0,00 0,00	0,00 0,00	113,01 -1 113,04
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	1 113,04 23 117,00	0,00	0,00	-3 029,00
6451 6453	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. Cotisations aux caisses de retraites	20 088,00 35 270,00	36 206,57	0,00	0,00	-936,57
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	464,00	0,00	0,00	-464,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 670,00	0,00	0,00	0,00	1 670,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 136,00	570,00	0,00	0,00	566,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 921,00	10 384,09	0,00	0.00	1 536,91
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6562	Aides	3 000,00	2 517,00	0,00	0,00	483,00
6574	Subv. fonct, Assoc,, personnes privées	8 561,00	7 866,00	0,00	0,00	695,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,09	0,00	0,00	8,91
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTA	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	308 444,00	289 449,92	3 029,13	0,00	15 964,95
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	98 184,41	0.00	0,00	0,00	98 184,41
678	Autres charges exceptionnelles	98 184 41	0,00	0,00	0,00	98 184,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	Jake July 1		TO E DIVISE	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	406 628,41	289 449,92	3 029,13	0,00	114 149,36
022	= a+b+c+d+e  Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		Estimate I	0,00
023	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5)	3 685,00	3 581,00			104,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	3 685,00	3 581,00			104,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 685,00	3 581,00			104,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 685,00	3 581,00	//-21	JE 18 150	104,00
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	410 313,41	293 030,92	3 029,13	0,00	114 253,36

## BALARUC LES BAINS - CCAS BALARUC - CA - 2022

Détail du calcul	des ICNE au	compte 66112 /	21
			_

THE THE TAIL WE TO THE WE	Compte correct
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040
- (5) Dont 675 et 676
- (6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,



Chap/	Libellé (1)	0-4-44-	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)	``	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	1 717,00	0.00	0,00	-1 717.00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 717,00	0,00	0,00	-1 717,00
70	Produits services, domaine et ventes div	66 075,00	51 515,91	606,39	0,00	13 952,70
706	Prestations de services	25 000,00	10 108,88	606,39	0,00	14 284,73
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	40 675,00	41 061,08	0,00	0,00	-386,08
70878	Remb. frais par d'autres redevables	400,00	345,95	0,00	0,00	54,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	212 920.00	211 903,92	0,00	0,00	1 016,08
7474	Participat° Communes	185 470,00	185 470,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	27 450 00	26 433,92	0,00	0,00	1 016,08
75	Autres produits de gestion courante	5,00	2,04	0,00	0,00	2,96
758	Produits divers de gestion courante	5,00	2,04	0,00	0,00	2,96
	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	279 000,00	265 138,87	606,39	0,00	13 254,74
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0.00	150,00	0.00	0.00	-150,00
7713	Libéralités reçues	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	279 000,00	265 288,87	606,39	0,00	13 104,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	279 000,00	265 288,87	606,39	0,00	13 104,74
	Pour information cédent de fonctionnement reporté de N-1	131 313,41				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,

<sup>(2)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,

<sup>(3)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

<sup>(4)</sup> Dont 776.

<sup>(5)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
2183	Matériel de bureau et informatique	2 487,81	1 763,36	0,00	724,45
2184	Mobilier	3 685,00	952,48	0,00	2 732,52
2188	Autres immobilisations corporelles	18 510,65	0,00	0,00	18 510 65
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0.00	0.00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00		Shalle Harry	
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
T	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
T	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
	Pour information 0 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

<sup>(2)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement,

<sup>(3)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

<sup>(5)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le délail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Dont 192

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	500,23	0,00	-500,23
10222	FCTVA	0,00	500,23	0,00	-500,23
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	500,23	0,00	-500,23
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	500,23	0,00	-500,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 685,00	3 581,00		104,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 073,00	2 254,00	No. of the last	819,00
28184	Mobilier	612,00	969,00		-357,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	358,00		-358,00
TOTA	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 685,00	3 581,00		104,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 685,00	3 581,00		104,00
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 685,00	4 081,23	0,00	-396,23
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	20 998,46			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,

<sup>(2)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## BALARUC LES BAINS - CCAS BALARUC - CA - 2022

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

## A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES OTILISEES					
	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du		
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà d CGCT) : 500.00 €	2019-01-29				
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)			
L	Camions et véhicules industriels	8	29/01/2019		
L	Autres immobilisations corporelles	5	29/01/2019		
L	Logiciel	2	29/01/2019		
L	Matériel bureau et informatique	4	29/01/2019		
L	Mobilier	10	29/01/2019		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

## **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	0,00	0.00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0.00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10,	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0.00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes,

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
		(BP + BS + DM + RAR N-1)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 685,00	III 4 081,23
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	500,23
10222	FCTVA	0,00	500,23
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf,	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	3 685,00	3 581,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	3 073,00	2 254,00
28184	Mobilier	612,00	969,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	358,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

-	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 081,23	0,00	20 998,46	0,00	25 079,69

	Mont	ant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II .	0,00
Ressources propres disponibles	IV	25 079,69
Solde	V = IV - II (3)	25 079.69

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,

<sup>(3)</sup> Indiquer le signe algébrique

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			AFRICA HOUSE	
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				The property of the
Mises en concession ou affermage				
Divers			ALCOHOL: STATE	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	DI HOUSE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux				ni Salans			
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition					20 Auto 19 C		
Affectation							
Mises en concession ou affermage			Child House Early and				
Mise à la réforme	100 2 TO 100 100						20 0 20 E
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

## A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

	Crédits ouverts (BP + DM)	
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

	Réalisations	
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
AMICALE L'AGE D'OR	1 900,00	
ASSOC DES PARALYSES DE FRANCE	100,00	
BANQUE ALIMENTAIRE DE L HERAULT	1 000,00	
COMITE D'OEUVRES SOCIALES PERSON	1 166,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 000,00	
FNATH	200,00	
SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS SETE	600,00	
SOLIDARITE URGENCE SETOISE	400,00	
Entreprises		
Personnes physiques		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)		
Autres		
TOTAL GENERAL	7 866,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

#### C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

	<u> </u>	I DO I ENCONNE					
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRE	S (3)		S POURVUS SUR SETAIRES EN ET	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 <b>4,00</b>	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 <b>4,00</b>	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 <b>3,30</b>	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 3,30
Adjoint Administratif Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe FILIERE TECHNIQUE (c)	C	3,00 1,00 <b>0,00</b>	0,00 0,00 <b>0,00</b>	3,00 1,00	2,30 1,00	0,00 0,00	2,30 1,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	0,00	0,00 4,00	0,00 2,50	0,00	0,00 2,50
Agent Social Agent Social (agent de coordination) Assistant Socio-éducatif Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	C C A A	1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 <b>0,00</b>	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 1,00 1,00 1,00 1,00	1,00 0,50 0,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,50 0,00 1,00 <b>0,00</b>
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	5,80	0,00	5,80

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995, Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine,

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT), Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ;

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)	Town Seve			0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

#### (1) CATEGORIES: A, B et C,

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation

PM · Police:

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°; absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3": emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, 3-3-4": emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5": emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants de 1000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 article 21 de la loi nº 2012-347 contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service Public Local	Service Aide à Domicile	01/01/2010	- 01/10/2009	26340274500024		Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXE	S C3.5

#### C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	24 683,46	2 715,84	0,00	21 967,62
RECETTES	24 683,46	4 081,23	0,00	20 602,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	410 313,41	296 060,05	0,00	114 253,36
RECETTES	410 313,41	265 895,26	0,00	144 418,15

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

	BUDGET : 02- Budgets annexes / N°SIRET :									
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) Réalisations - mandats ou titres (2)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés						
INVESTISSEMENT										
DEPENSES	44 668,45	0,00	0,00	44 668,45						
RECETTES	44 668,45	9 995,66	0,00	34 672,79						
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES	824 571,50	729 927,31	0,00	94 644,19						
RECETTES	824 571,50	733 253,42	0,00	91 318,08						

<sup>(1)</sup> Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique,

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	69 351,91	2 715,84	0,00	66 636,07	
RECETTES	69 351,91	14 076,89	0,00	55 275,02	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	1 234 884,91	1 025 987,36	0,00	208 897,55	
RECETTES	1 234 884,91	999 148,68	0,00	235 736,23	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 304 236,82	1 028 703,20	0,00	275 533,62	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 304 236,82	1 013 225,57	0,00	291 011,25	

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	40 675,00	41 061,08	0,00	-386,08	
RECETTES	40 675,00	41 061,08	0,00	-386,08	

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

Crédits ouverts Réalisations - mandats Restes à réaliser au **SECTION** Crédits annulés (BP+DM+RAR N-1) ou titres (2) 31/12 INVESTISSEMENT **DEPENSES** 69 351,91 2 715,84 0.00 66 636,07 RECETTES 69 351,91 14 076,89 0,00 55 275,02 **FONCTIONNEMENT DEPENSES** 1 194 209,91 984 926,28 0,00 209 283,63 **RECETTES** 1 194 209,91 958 087,60 0,00 236 122,31 **TOTAL GENERAL DES** 1 263 561,82 987 642,12 0,00 275 919,70 **DEPENSES TOTAL GENERAL DES** 1 263 561,82 972 164,49 0,00 291 397,33 **RECETTES** 

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : le 20 You ? 2023

Présenté par (1). G. FEUILLASNIER, Vice-Présente du CCAS A, le 25.04. 2023 à Balaux - les-Baries

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ...

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme,

(2) L'assemblée délibérante étant :



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-004b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/004

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

PRESENTS: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

Absents excusés: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

Absents ayant donné procuration: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

## Objet nº 4: Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Service Aide à Domicile -

#### Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence Mme Geneviève Feuillassier, représentante de M. le Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget Annexe du CCAS - Service à domicile, dressé par M. Gérard Canovas, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Centre Communal d'Action Sociale

#### Les recettes réelles de fonctionnement :

	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Produits rattachés	Ecarts
Total	645 530,73 €	682 112,00 €	676 612,42 €	56 641,00 €	51 141,42 €
017	616 325,35 €	677 212,00 €	625 716,54 €	56 641,00 €	5 145,54 €
018	25 489,19 €	4 900,00 €	50 895,88 €	0,00€	45 995,88 €
019	3 716,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	42 590,78 €	142 459,50 €	0,00 €	0,00 €	-142 459,50 €

- Chapitre 017 financement aide sociale et APA, portage de repas, téléalarme
- Chapitre 018 PAS (remboursement centimes),
- Chapitre 002 Excédent antérieur reporté

#### Les dépenses de fonctionnement :

	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Charges rattachées	Ecarts
Total	609 459,47 €	824 571,50 €	689 752,04 €	40 175,27 €	-94 644,19 €
011	85 682,54 €	113 750,00 €	101 647,39 €	9 261,03 €	-2 841,58 €
012	498 446,99 €	610 852,00 €	569 137,54€	30 914,24 €	-10 800,22 €
016	25 329,94 €	99 969,50 €	18 967,11 €	0,00 €	-81 002,39 €

- Chapitre 011 augmentation du nombre de repas commandés maintenus, un budget maitrisé en adéquation avec les prévisions budgétaires
- Chapitre 012 salaires et charges salariales. Pour rappel en 2022 nous avons rattrapé les erreurs de salaires pour un montant de 42 244 €, conformément à la délibération du n°22/CCAS/12/003.
- Chapitre 016 Frais CESU, dotations amortissements, admission en non valeurs, mise à disposition des locaux La télégestion prévue initialement au BP n'a finalement pas abouti en 2022 et est reportée en 2023,



Centre Communal d'Action Sociale

#### Les recettes d'investissement:

	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Restes à réaliser	Ecarts
Total	8 643,37 €	5 325,00 €	9 995,66 €	0,00 €	4 670,66 €
10	3 318,37 €	0,00 €	4 670,66 €	0,00 €	4 670,66 €
28	5 325,00 €	5 325,00 €	5 325,00 €	0,00 €	0,00 €
001	30 700,08 €	39 343,45 €	0,00 €	0,00 €	-39 343,45 €

- Chapitre 10 Fond de compensation TVA
- Chapitre 28 Amortissements des immobilisations
- Chapitre 001 Excédent investissement 2021

## Les dépenses réelles d'investissement

	CA 2021	BP 2022 + DM + BS	CA 2022	Restes à réaliser	Ecarts
Total	0,00 €	44 668,45 €	0,00 €	0,00 €	-44 668,45 €
21	0,00 €	44 668,45 €	0,00 €	0,00 €	-44 668,45 €

• Chapitre 21 aucune acquisition en 2022

Tableau de synthèse tenant compte des résultats de l'exercice 2021 reporté :

	INVESTI	SSEMENT	FONCTION	NNEMENT	CUM	IUL
LIBELLES	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés exercice 2021	0,00 €	39 343,45 €	0,00 €	142 459,50 €	0,00 €	181 802,95 €
Réalisations de L'exercice 2022	0,00 €	9 995,66 €	729 927,31 €	733 253,42 €	729 927,31 €	743 249,08 €
Résultats de l'exercice 2022	0,00 €	9 995,66 €	0,00 €	3 326,11 €	0,00 €	13 321,77 €
Résultats de clôture 2022	0,00 €	49 339,11 €	0,00 €	145 785,61 €	0,00 €	195 124,72

Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



Centre Communal d'Action Sociale

Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-Présidente,

- Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Dit** que par ailleurs, le Compte Administratif du budget annexe sera mis à la disposition du public en Mairie et au CCAS dans les 15 jours qui suivent la transmission à la Préfecture.
- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

## REPUBLICATE PRANCATOR 034-263402745-20230511-23-CCAS-04-004b-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 11/05/2023

# BALARUC LES BAINS BUDGET CCAS – AIDE A DOMICILE

FINESS JURIDIQUE: 340011576

Numéro SIRET: 263 402 745 00024

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE LITTORAL

**ERRD 2022** 

**M22** 

**COMPTE ADMINISTRATIF** 

**ANNEE 2022** 

## **INVESTISSEMENT - DEPENSES**

(Présentation des charges)

Comptes	Libellés	CA 2021	BP 2022	BS + DM 2022	Total Budgété 2022	CA 2022 y compris restes à réaliser	Ecart en €	Ecart en %
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles							
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	5 325.00	39 343.45	44 668.45	0.00	-44 668.45	
TOTAL	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	5 325.00	39 343.45	44 668.45	0.00	-44 668.45	
001 003	Pour information déficit d'investissement reporté Pour information excédent prévisionnel d'investissement							
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0.00	5 325.00	39 343.45	44 668.45	0.00	-44 668.45	

## **INVESTISSEMENT - RECETTES**

(Présentation des produits)

Comptes	Libellés	CA 2021	BP 2022	BS + DM 2022	Total Budgété 2022	CA 2022 y compris Restes à réaliser	Ecart en €	Ecart en %
	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves							
10222	FCTVA	3 318.37	0.00	0.00	0.00	4 670.66	4 670.66	100.00
TOTAL	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 318.37	0.00	0.00	0.00	4 670.66	4 670.66	100.00
	Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations							
28013	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS D'ETABLISSEMENT (non budgétaire) FRAIS D'EVALUATION  AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	990.00	990.00	0.00	990.00	990.00	0.00	0.00
28182 28188	AUTRES IMMOB CORPORELLES (non budgétaire) MATERIEL DE TRANSPORT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4098.00 237.00	4 098.00 237.00	0.00 0.00	4 098.00 237.00	4 098.00 237.00	0.00 0.00	0.00 0.00
TOTAL	Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations	5 325.00	5 325.00	0.00	5 325.00	5 325.00	0.00	0.00
Total Ci	hapitres 10 + 28	8 643.37	5 325.00	0.00	5 325.00	9 995.66	4 670.66	46.73
001	Pour information excédent d'investissement reporté			39 343.45	39 343.45		-39 343.45	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 643.37	5 325.00	39 343.45	44 668.45	9 995.66	-34 672.79	-346.88

## **EXPLOITATION - DEPENSES**

(Présentation des charges)

Comptes	Libellés	CA 2021	BP 2022	BS + DM 2022	Total Budgété 2022	CA 2022 y compris rattachements	Ecart en €	Ecart en %
	Chapitre 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	6 149.75	5 750.00	45.00	5 795.00	4 068.17	-1 726.83	70.20
6248 625 6282	AUTRES SERVICES EXTERIEURS TRANSPORTS DIVERS DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	82.20 13.50 79 437.09	300.00 82 000.00	25 655.00	300.00 107 655.00	24.00 128.40 106 687.85	24.00 -171.60 -967.15	42.80 99.10
TOTAL	Chapitre 011 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	85 682.54	88 050.00	25 700.00	113 750.00	110 908.42	-2 841.58	97.50
	Chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel							
621 622 633 641 645 647	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERA REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE AUTRES CHARGES SOCIALES	72 769.74 3 690.00 3 025.63 370 552.75 46 213.36 2 195.51	92 971.00 3 700.00 2 858.00 383 246.00 56 427.00 2 840.00	68 310.00 500.00	92 971.00 3 700.00 2 858.00 451 556.00 56 427.00 3 340.00	41 061.08 3 690.00 5 439.18 492 870.04 54 039.00 2 952.48	-51 909.92 -10.00 2 581.18 41 314.04 -2 388.00 -387.52	44.17 99.73 190.31 109.15 95.77 88.40
TOTAL	Chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel	498 446.99	542 042.00	68 810.00	610 852.00	600 051.78	-10 800.22	98.23

## **EXPLOITATION - DEPENSES**

(Présentation des charges)

Comptes	Libellés	CA 2021	BP 2022	BS + DM 2022	Total Budgété 2022	CA 2022 y compris rattachements	Ecart en €	Ecart en %
	Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure							
6135 6155 6156 616 618 623 627	LOCATIONS MOBILIERES ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS MAINTENANCE PRIMES D'ASSURANCES DIVERS PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 361.50 1 358.70 4 234.28 1 720.00 55.39	2 890.00 1 500.00 5 400.00 9 800.00 300.00 200.00	800.00	2 890.00 1 500.00 5 400.00 9 800.00 1 100.00 200.00	567.00 1 364.14 3 330.45 1 600.00 1 098.00 180.21	-2 323.00 -135.86 -2 069.55 -8 200.00 -2.00 -19.79	19.62 90.94 61.68 16.33 99.82 90.11
654 657 658	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES SUBVENTIONS CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	287.33 2 380.00 1.77	300.00 2 500.00 5.00	310.00 816.00	610.00 3 316.00 5.00	588.03 3 316.00 0.67	-21.97 -4.33	96.40 100.00 13.40
671 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	8 605.97	100.00	64 913.50 2 000.00	64 913.50 2 100.00	674.68	-64 913.50 -1 425.32	32.13
6811 6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS	5 325.00	5 325.00	2 810.00	5 325.00 2 810.00	5 325.00 922.93	-1 887.07	100.00 32.84
TOTAL	Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	25 329.94	28 320.00	71 649.50	99 969.50	18 967.11	-81 002.39	18.97
TOTAL Chapitres 011 + 012 + 016		609 459.47	658 412.00	166 159.50	824 571.50	729 927.31	-94 644.19	88.52
002	Pour information aucun déficit De fonctionnement d'exploitation reporté							
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	609 459.47	658 412.00	166 159.50	824 571.50	729 927.31	-94 644.19	88.52

## EXPLOITATION - RECETTES (Présentation des produits)

Comptes	Libellés	CA 2021	BP 2022	BS + DM 2022	Total Budgété 2022	CA 2022 y compris rattachements	Ecart en €	Ecart en %
Paris i	Chapitre 017 - Produits de la tarification							
733 734 738	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD) PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD) PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	387 711.86 222 459.44 6 154.05	433 708.00 215 804.00 4 000.00	23 700.00	433 708.00 239 504.00 4 000.00	422 621.37 252 688.14 7 048.03	-11 086.63 13 184.14 3 048.03	97.44 105.50 176.20
TOTAL	Chapitre 017 - Produits de la tarification	616 325.35	653 512.00	23 700.00	677 212.00	682 357.54	5 145.54	100.76
	Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation							
70 7088 75 6419	PRODUITS AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	4 063.60 0.82 21 424.77	4 898.00 2.00		4 898.00 2.00	3 347.00 5 893.47 1.65 41 653.76	-1 551.00 5 893.47 -0.35 41 653.76	68.33 82.50
TOTAL	Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	25 489.19	4 900.00	0.00	4 900.00	50 895.88	45 995.88	1 038.69
	Chapitre 019 - Produits financiers produits non encalssables		<u> </u>					
775	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS DES CESSIONS D'ELTS D'ACTIF	3 716.19						
TOTAL	Chapitre 019 - Produits financiers produits non encalssables	3 716.19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ch	napitres 017 + 018 + 019	645 530.73	658 412.00	23 700.00	682 112.00	733 253.42	51 141.42	107.50
002	Pour information - Excédent de fonctionnement reporté N-1			142 459.50	142 459.50		-142 459.50	
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	645 530.73	658 412.00	166 159.50	824 571.50	733 253.42	-91 318.08	88.93

## BALARUC LES BAINS - AIDE A DOMICILE - Exercice : 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL**

#### **ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2022**

Filière	GRADE	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	TAUX EMPLOI	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif		1	1	100%	CNRACL
Total des emplois permanents à temps complet		1	1		
	Agent social	3	2	50%	IRCANTEC
	Agent social	1	1	60%	IRCANTEC
	Agent social	8	1	65%	IRCANTEC
EII IEDE GOOM E	Agent social	8	8	75%	IRCANTEC
FILIERE SOCIALE	Agent social	1	1	81,43%	CNRACL
	Agent social principal de 2ème classe	1	0	55%	IRCANTEC
	Agent social principal de 2ème classe	1	1	75,00%	IRCANTEC
	Agent social	2	2	85,00%	IRCANTEC
Total des emplois permanents à temps non complet		25	16		
TOTAL GENERAL	26	17			

BALARUC LES BAINS - AIDE A DOMICILE - Exercice : 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### **ANNEXES**

#### **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL**

## ETAT DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION AU 31 DECEMBRE 2022

Filière	GRADE	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	TAUX EMPLOI	OBSERVATIONS
Filière sociale	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1	20%	CNRACL
Filière administrative	Adjoint administratif	1	1	80%	CNRACL
Total des emplois perma	nents à temps non complet	2	2		
TOTAL	GENERAL	2	2		

# VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

# AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Bien de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) 500,00 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Matériel de bureau / Informatique Autres Immobilisations corporelles Télé Alarmes Electroménager Mobilier Véhicule Logiciel informatique	5 6 5 6 10 5 2	^

# **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

# ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice: 13 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTE

Contre: Abstentions:

Date de la convocation: le 20 Hour 2023

Présenté par LE PRESIDENT A Balaruc-les-Bains, Le Président

Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLAS

Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le

A Balaruc-les-Bains, le

25 Hozil 2023

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-005b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/005

# REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

<u>PRESENTS</u>: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

<u>Absents excusés</u>: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

# Objet n°5: Affectation du résultat exercice 2022 – Budget Principal

# Centre Communal d'Action Sociale

Le résultat excédentaire cumulé d'exploitation du Budget Principal du C.C.A.S à la clôture de l'exercice 2022, approuvé au Compte Administratif, s'élève à :

+ 101 148,62 €

Ce résultat se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation propre à l'exercice 2022 : 30 164,79 €
- Résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2021 : +131 313,41 €

Compte tenu de ces éléments, le Président propose au Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal du CCAS, soit 101 148,62 € dans son intégralité en reports à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Le solde de la section d'investissement, soit un excédent de 22 363,85 €, sera inscrit en reports à nouveau au compte 001 en recettes d'investissement.

Ces montants seront inscrits sur le budget supplémentaire 2023.

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



Centre Communal d'Action Sociale

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,

- Autorise l'affectation du résultat d'exploitation cumulé, soit + 101 148,62 € en report à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement
- Autorise le solde de la section d'investissement, soit un excédent de de 22 363,85 €, en report à nouveaux au compte 001 en recettes d'investissement,
- Dit que ce montant sera inscrit dans le budget de l'exercice 2023,
- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER





source d'énergies
Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-006b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/006

# REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

<u>PRESENTS</u>: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

<u>Absents excusés</u>: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

# Objet n°6: Affectation du résultat exercice 2022 - Budget annexe Aide à domicile

#### Centre Communal d'Action Sociale

Le résultat cumulé d'exploitation du Budget annexe Aide à domicile du C.C.A.S à la clôture de l'exercice 2022, approuvé au Compte Administratif, s'élève à :

+ 145 785,61 €

Ce résultat se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation propre à l'exercice 2022 + 3 326,11 €
- Résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2021 + 142 459,50 €

Compte tenu de ces éléments, le Président propose au Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe Aide à domicile du CCAS, soit 145 785,61 €, dans son intégralité en reports à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Le solde de la section d'investissement, soit un excédent de 49 339,11 €, sera inscrit en reports à nouveau au compte 001 en recettes d'investissement.

Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



Centre Communal d'Action Sociale

Ces montants seront inscrits sur le budget Supplémentaire 2023.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,

- Autorise l'affectation du résultat d'exploitation cumulé, soit + 145 785,61 € en report à nouveau à la section d'exploitation,

- Autorise le solde de la section d'investissement, soit un excédent de 49 339,11 € en report à nouveaux au compte 001 en recettes d'investissement,

- Dit que ce montant sera inscrit dans le budget de l'exercice 2023,

- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-007b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/007

# REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

<u>PRESENTS</u>: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

<u>Absents excusés</u>: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

Objet n°7: Budget supplémentaire – Exercice 2023 – Budget principal du C.C.A.S.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le budget principal M 14 exercice 2022 du CCAS de Balaruc,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle que pour assurer le bon déroulement de l'exécution du Budget principal du C.C.A.S., exercice 2023, il convient de réajuster un certain nombre de chapitres.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration les modifications de crédits comme détaillées ci-dessous et de se prononcer sur le Budget supplémentaire 2023 du C.C.A.S qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

à la section de fonctionnement au montant de : 101 648,62 €

à la section d'investissement au montant de : 22 363 ,85 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



Centre Communal d'Action Sociale

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,

- Se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire du Budget 2023 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et recettes :

A la section de fonctionnement au montant de : 101 648,62 €
A la section d'investissement au montant de : 22 363 ,85 €

Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-007b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

# BALARUC-LES-BAINS - BALARUC LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 26340274500016

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU LITTORAL

## M. 14

# Budget supplémentaire (3) Voté par nature

BUDGET: CCAS BALARUC (4)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc),

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes

<sup>(3)</sup> Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative,

<sup>(4)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
AU - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet Sans Objet
A2,5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6,1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A7.111 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7,2,1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1 <sub>a</sub> 1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1 <sub>3</sub> - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2,2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet Sans Objet
C3.4 - Liste des services individualises dans un oudget annexe	Sans Objet
	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures  D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Cama Obias
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes D2 - Arrêté et signatures	Sans Objet 23
DE - Arroto di signatures	23

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art, L, 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art, R, 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art, L, 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art., L., 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les étals qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE BALARUC LES BAINS 34023 CCAS BALARUC	BS 2023
---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère ;	11 143 4 061

Potentiel fiscal	Potentiel fiscal et financier (1)		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
9 387 513	10 338 630	927.813874	1 152.36

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	37.44	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	28.78	
4	Dépenses d'équipement brut/population	2.72	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50.66 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9.44 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-2, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES		
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5),
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »,
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
  - budgétaires (délibération n° ......... du ..........).
- (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu,
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  VUE D'ENSEMBLE					
-	VUE D'ENSEMBLE A1  FONCTIONNEMENT					
_	DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT					
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	101 648,62		500,00		
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00		
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent			
T S	REPORTE (2)	0,00		101 148,62		
		=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	101 648,62		101 648,62		
		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA S D'INVESTISSEM			
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	22 363,85		0,00		
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde posit	if)		
T	(2)	0,00		22 363,85		
			=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	22 363,85		22 363,85		
1/2		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	124 012,47		124 012,47		

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administralif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT),

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	Ш	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	90 870,00	0,00	6 000,00	6 000,00	96 870,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	211 370,00	0,00	0,00	0,00	211 370,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 360,00	0,00	0,00	0,00	13 360,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	315 600,00	0.00	6 000,00	6 000,00	321 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	95 648,62	95 648,62	95 648,62
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	315 600,00	0,00	101 648,62	101 648,62	417 248,62
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 556,00		0,00	0,00	4 556,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 556,00		0,00	0,00	4 556,00
	TOTAL	320 156,00	0.00	101 648,62	101 648,62	421 804,62

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 421 804,62

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III.	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 400,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	309 751,00	0,00	500,00	500,00	310 251,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
	Total des recettes de gestion courante	320 156,00	0,00	500,00	500,00	320 656,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	52 535	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	320 156,00	0,00	500,00	500,00	320 656,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	320 156,00	0,00	500,00	500,00	320 656,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	101 148,62
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	421 804,62

#### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	4 556,00
D'INVESTISSEMENT (6)	4 555,55

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

 <sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits volés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires. (5)DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043. (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l jj
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		1	(2)		III	
			II.			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 902,00	0,00	22 363,85	22 363,85	30 265,85
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 902,00	0,00	22 363.85	22 363,85	30 265,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	SEPTEMBER S	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total c	les dépenses réelles d'investissement	7 902,00	0.00	22 363.85	22 363,85	30 265,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	7 902,00	0,00	22 363,85	22 363,85	30 265,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	\\\
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 265,85

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice(1) I	réaliser N-1 (2)	nouvelles	III	IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 346,00	0,00	0,00	0,00	3 346,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 346,00	0,00	0.00	0,00	3 346,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	les recettes réelles d'investissement	3 346,00	0,00	0.00	0,00	3 346,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 556,00		0,00	0,00	4 556,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	4 556,00		0,00	0,00	4 556,00
	TOTAL	7 902,00	0,00	0,00	0,00	7 902,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 363,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 265,85

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 556,00
---	----------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B,
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC<sub>1112</sub>) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9),
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040* «

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 000,00		6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	95 648,62	0,00	95 648,62
68	Dot, aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	A TON SHE WATER	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	101 648,62	0,00	101 648,62

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	101 648,62

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral amort subv équip versées	DINE THE RESERVE	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	22 363,85	0,00	22 363,85
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00 0.00	0,00 0.00
26	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
27 28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dé	épenses d'investissement – Total	22 363,85	0,00	22 363,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 22 363,85

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires...
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9),
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	500,00		500,00
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	500,00	0,00	500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	101 148,62
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 101 648,62

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 28	Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	Constant Constant	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc, comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	WITTER WAR THE	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

22 363,85	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
+	
0,00	AFFECTATION AU COMPTE 1068
22 363,85	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	90 870,00	6 000,00	6 000,00
60622	Carburants	1 200,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 636,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	3 600,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	320,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 100,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00	0,00
6228	Divers	17 200,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	39 500,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	300,00	0,00 0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	640,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	17 864,00 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)			
012	Charges de personnel, frais assimilés	211 370,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 804,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	89 279,28	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 244,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	25 322,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit	20 487,00	0,00 0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit	3 018,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 491,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 726,00 1 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 528,72	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 670,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial Médecine du travail, pharmacie	800,00	0,00	0.00
6475		0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	13 360,00	0.00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	350,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 000,00	0,00	0,00
6562	Aides	10 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct, Assoc., personnes privées	10,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	#	0,00	0.00
TOTAL	_ = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)  ≈ (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	315 600,00	6 000,00	6 000,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	95 648,62	95 648,62
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	95 648,62	95 648,62
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0.00	0.00	0.00
		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e) TOTAL DES DEPENSES REELLES	315 600,00	101 648,62	101 648,62
	= a + b + c + d + e			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	4 556,00	0,00	0,00
6811	Dot, amort, Immos incorporelles et corpo	4 556,00	0,00	0,00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 556,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 556,00	0,00	0,00
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	320 156,00	101 648,62	101 648,62

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES D	EPENSES DE FONCTION	NEMENT CUMULEES	101 648,62

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Total da outour doo forth de	00111010 00112 10
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 400.00	0,00	0.00
706	Prestations de services	10 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	400,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	309 751,00	500,00	500,00
7474	Participat° Communes	267 751,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	42 000,00	500,00	500,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	0.00
758	Produits divers de gestion courante	5,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	320 156,00	500,00	500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	320 156,00	500,00	500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
T	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	320 156,00	500,00	500,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	101 148,62
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	101 648,62

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (1°				
Montant des ICNE de l'exercice	0,00			
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00			
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf., chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 902,00	22 363,85	22 363,85
2183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 302,00	22 363,85	22 363,85
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 902,00	22 363,85	22 363,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0.00	0,00
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	7 902,00	22 363,85	22 363,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	7 902,00	22 363,85	22 363,85

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 363,85

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser,

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement,

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf., chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(10)</sup> Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041,

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vole du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	ap / art (1)  Libellé (1)  Budget de Propositions l'exercice (2) nouvelles (3)			Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 346,00	0,00	0.00
10222	FCTVA	3 346,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0.00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0.00	0,00
	Total des recettes financières	3 346,00	0.00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	3 346,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 556,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 425,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 453,00	0,00	0,00
28188	Autres immo, corporelles	678,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 556,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 556,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	7 902,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	22 363,85
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 363,85

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information,

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

#### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00	II 0,00
16 Emp	orunts et dettes assimilées (A)	0,00	0.00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance,

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
		V 7 902,00	0,00	VI 0,00	
	urces propres externes de l'année (a)	3 346,00	0,00	0,00	
10222	FCTVA	3 346,00	0,00	0,00	
10223	TLE	0,00	0,00	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00	
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	
138 26	Autres subvent° invest. non transf. Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières				
	urces propres internes de l'année (b) (3)	4 556,00	0,00	0.00	
15	Provisions pour risques et charges	4 550,00	0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations	0.00	0.00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
23340					
28183	Matériel de bureau et informatique	2 425,00	0,00	0,00	
28184	Mobilier	1 453,00	0,00	0,00	
28188	Autres immo. corporelles  Prov. pour dépréciat° immobilisations	678,00	0,00	0,00	
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours	+			
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	-			
49	Prov. dépréc, comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	
024	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	7 902,00	0,00	22 363,85	0,00	30 265,85

	Montant		
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	0,00	
Ressources propres disponibles	VIII	30 265,85	
Solde	IX = VIII - IV (5)	30 265.85	

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes\_

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique

IV – ANNEXES	JV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 13 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0 Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Date de convocation: le 20 Hour 2023

Présenté par (1). G. FEUILLASSIETZ, Vice-Présidente du CCAS A. le 25.04.2023 à Balance-les Baris

Délibèré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 25 · Cl. 2023 à Courc - Des Des Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant :
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Y



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-008b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/008

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

#### Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS**: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

<u>Absents excusés</u>: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

Absents ayant donné procuration: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

Objet n°8: Budget supplémentaire - Exercice 2023 - Budget Annexe du C.C.A.S.- SAAD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le budget principal M 22 exercice 2023 du budget annexe du CCAS de Balaruc – Service Aide à Domicile,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle que pour assurer le bon déroulement de l'exécution du Budget annexe du C.C.A.S.de Balaruc – Service Aide à Domicile, exercice 2023, il convient de réajuster un certain nombre de chapitres.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration les modifications de crédits comme détaillées ci-dessous et de se prononcer sur le Budget supplémentaire 2023 du budget annexe du C.C.A.S de Balaruc – Service Aide à Domicile, exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section de fonctionnement au montant de : 145 785,61 €

- à la section d'investissement au montant de : 49 339,11 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



source d'énergies
Centre Communal d'Action Sociale

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,

- Se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire du Budget Annexe 2023 du CCAS Aide à Domicile qui s'équilibre en dépenses et recettes :

A la section de fonctionnement au montant de : 145 785,61 €
A la section d'investissement au montant de : 49 339,11 €

**Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-008b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# BALARUC LES BAINS BUDGET CCAS – AIDE A DOMICILE

FINESS JURIDIQUE: 340011576

Numéro SIRET: 263 402 745 00024

**POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE LITTORAL** 

**EPRD 2023** 

**M22** 

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE** 

**ANNEE 2023** 

## **INVESTISSEMENT - DEPENSES**

(Présentation des charges)

Chapitre/Article	Libellé	BP 2023	BS	Restes à Réal.	Vote BS	Prévisions totales
	Total section	5 325,00	49 339,11	0,00	49 339,11	54 664,11
20	Immobilisations incorporelles	5 325,00	49 339,11	0,00	49 339,11	54 664,11
20:	Concessions et droits similaires, brevets, licence	5 325,00	49 339,11	0,00	49 339,11	54 664,11

## **INVESTISSEMENT - RECETTES**

(Présentation des produits)

Chapitre/Article	Libellé	BP 2023	BS	Restes à Réal.	Vote BS	Prévisions totales
	Total section	5 325,00	49 339,11	0,00	49 339,11	54 664,11
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	49 339,11	0,00	49 339,11	49 339,11
28	Amortissements des immobilisations	5 325,00	0,00	0,00	0,00	5 325,00

## **ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTE

Pour:

Contre:

Abstentions ?

Date de la convocation : 20 406 2023

Présenté par LE PRESIDENT

A Balaruc-les-Bains, Le Président Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le

A Balaruc-les-Bains, le

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

## **EXPLOITATION - DEPENSES**

(Présentation des charges)

Chapitre/Article	Libellé	BP 2023	BS	Vote BS	Prévisions Totales
	Total section	862 717,00	145 785,61	145 785,61	1 008 502,61
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	113 368,00	0,00	0,00	113 368,00
012	Dépenses afférentes au personnel	714 919,00	36 824,68	36 824,68	751 743,68
6215 Personnel affecté à l'établissement		12 300,00	36 824,68	36 824,68	
016	Dépenses afférentes à la structure	34 430,00	108 960,93	108 960,93	143 390,93
6188	Autres frais divers	11 000,00	600,00	600,00	
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00	108 360,93	108 360,93	

#### **EXPLOITATION - RECETTES**

(Présentation des produits)

Chapitre/Article	Libellé	BP 2023 862 717,00	BS 145 785,61	Vote BS 145 785,61	Prévisions Totales 1 008 502,61
	Total section				
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	145 785,61	145 785,61	145 785,61
017	Produits de la tarification	851 715,00	0,00	0,00	851 715,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	11 002,00	0,00	0,00	11 002,00



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-009b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/009

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

~~~~

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS**: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

<u>Absents excusés</u>: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

#### Objet n°9: Modification du tableau des effectifs

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34;
- Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération.

Considérant que les besoins du service le justifient, il y a lieu :

- De créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (50%);

Le tableau des effectifs au 25 avril est joint à la présente.

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



# source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

## Après lecture de la note, Il a été proposé à l'ensemble délibérante.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,

- Prononce la modification du tableau des effectifs (tableau joint) à compter du 25 avril 2023

- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Vote:

**POUR: 10** 

CONTRE: 0

**ABSTENTIONS: 0** 

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER





Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-010b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Nº 23/CCAS/04/010

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

PRESENTS: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

Absents excusés: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

Absents ayant donné procuration: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

Objet n°10: Mise en œuvre de la télégestion pour le service d'aide à domicile et modification des documents de réglementation associés

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.123-1 et suivants,
- Vu la délibération n°08/CCAS/12/001du 19 décembre 2008 concernant la création d'un service de proximité d'aide aux personnes âgées,
- Vu la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,
- Vu la circulaire CNAV n° 2021-21 du 18 juin 2021 relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif OSCAR,
- Vu la nouvelle convention OSCAR mise en œuvre par la CARSAT du Languedoc-Roussillon,

Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles le règlement intérieur du CCAS a été établi avec son annexe des aides facultatives.

Considérant l'Adoption du règlement intérieur du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, du livret d'accueil et de la Convention Individuelle de prise en charge, par le Conseil

Centre Communal d'Action Sociale

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



#### source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

d'Administration en date du 13 octobre 2020 (N°20/CCAS/10/002) et ses modifications adoptées par le conseil d'administration du 13 avril 2021 (N°21/CCAS/04/010)

Considérant la signature de la convention OSCAR avec la CARSAT du Languedoc-Roussillon rendant obligatoire la mise ne place de la télégestion pour les Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile conventionnés.

Considérant l'approbation du ROB par le Conseil d'Administration du CCAS du 6 décembre 2022 (N° 22/CCAS/12/001)

Il est proposé au conseil d'administration, d'accepter que soit mis en place à compter du 11 mai 2023 un outil de télégestion, proposé par notre opérateur ARCHE MC2, et de modifier les différents documents de référence du Service d'aide à domicile.

Les modifications, en rouge dans les textes, permettent notamment d'expliquer le changement de méthode de comptabilisation des heures d'intervention en lien avec l'outil de télégestion mis en place et d'adapter la documentation du service d'aide à domicile aux évolutions de service de ces dernières années (dernières modifications faites en octobre 2020).

Après décision, cela apparaitra dans les documents suivant aux pages et aux chapitres mentionnés ci-dessous:

- Convention individuelle de prise en charge,
- Règlement intérieur des aides à domicile,
- Livret d'Accueil,

Après lecture et délibération cette modification est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS: 0

- Approuve l'exposé de sa Vice-Présidente,
- Approuve la mise en place de la télégestion du service d'aide à domicile par le biais de l'opérateur ARCHE MC2,
- Approuve le règlement intérieur du service d'aide à domicile ainsi que de son livret d'accueil et de la convention individuelle de prise en charge.
- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER

CCAS

Centre

d'Action

Sociale

Communal

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc le

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 50 Heran Pour contacter la Mairie: https://balaruc.tibredemat.fr/

www.ville-balaruc-les-bains.com

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-011b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

N° 23/CCAS/04/011

#### REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel, rue des écoles à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS**: Mme Geneviève FEUILLASSIER, Monsieur Benoit GAU, Mme Joelle ARNOUX, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Lucie GIRAULT, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Christiane MARINI, membres nommés.

<u>Absents excusés</u>: Mme Isabelle GIORDANO, membres élus, M. Gilbert LEVACHER, M. Francis MOURGUES, Mme Eva DA COSTA, membres nommés.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Francis MOURGUES à Mme Christiane MARINI.

#### Objet n°11: Demandes de subventions 2023

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

- Vu l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 du CCAS, décision n° 22/CCAS/12/001,
- Considérant l'approbation par le conseil d'administration du budget primitif 2023 du CCAS, Décision n° 23/CCAS/02/001, et du SAAD budget annexe décision n°23/CCAS/02/002,

Dans le but de garantir à la fois une réponse adaptée aux besoins des habitants de la commune et un cadre budgétaire strict, il est primordial pour le CCAS de procéder à des demandes de subventions facilitant la mise ne place d'actions sociales en faveurs du public et permettant également l'évolution des services aux exigences réglementaires.

Ainsi, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'accepter que le CCAS mette en œuvre les demandes de subvention suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Hôtel de Ville - BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: 04 67 80 79 46 Fax: 04 67 80 71 51

Pour contacter la Mairie : https://balaruc.libredemat.fr/ www.ville-balaruc-les-bains.com



#### source d'énergies

Centre Communal d'Action Sociale

- Demande de mise en œuvre d'une Convention d'Objectifs avec le Conseil Départemental afin de soutenir le développement d'actions sociales collectives auprès des familles et des publics en démarche d'insertion - Montant demandé 3 000€.
- Demande de subvention CNES dans l'objectif de proposer une alimentation diversifiée de qualité au sein de l'épicerie sociale - Montant demandé 1 800€.
- Demande de subvention à la mise en œuvre de la Télégestion à la CARSAT LR dans le cadre du conventionnement OSCAR - Montant demandé 4 500€.
- Demande de subvention Plan France Relance dans l'objectif de mettre en œuvre un mi-temps de conseiller numérique à l'accueil du CCAS - Montant restant à définir.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de statuer sur ces demandes de subventions et d'en autoriser la mise en œuvre.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : UNANIMITE

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 **ABSTENTIONS: 0** 

- Approuve l'exposé de sa Vice-présidente,
- Autorise Madame la Vice-présidente à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention suivantes:
  - Convention d'Objectif avec le conseil départemental,
  - Demande d'enveloppe budgétaire CNES,
  - Demande de subvention à la CARSAT LR.
  - Demande de subvention Plan France Relance
- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 11/05/2023 Le Président, Par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / 05 /2023 Le Président par délégation, la Vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



d'Action

Sociale



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-010b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023





# SERVICE D'AIDE A DOMICILE



# PRÉSENTATION du service d'Aide à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS par l'intermédiaire de son Service d'Aide à domicile a pour objectif principal d' offrir les possibilités de se maintenir à son domicile malgré l'âge, la perte d'autonomie, l'isolement.

Il continue de développer diverses actions favorisant le maintien à domicile et renforçant le lien social, notamment :

- ♣ Un service d'aide à domicile
- Un service de portage de repas
- Un service de portage de livres
- Un service téléalarme

Vous trouverez dans ce livret d'accueil tous les renseignements utiles concernant ces trois prestations.

## LES CONTACTS AU SEIN DU SERVICE

Les bureaux du Centre communal d'action sociale sont ouverts : Du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

ACCUEIL: 04.67.80.79.46

Espace Louise Michel
Solidarité – enfance – Jeunesse
Service C.C.A.S.
Rue des Ecoles

↓ Géraldine CUNIASSE-DEPARIS (Resp. du Service Seniors)
 ↓ Magali AHULLO (Plannings / Paye)
 ↓ ...... (Comptabilité/facturation SAAD)
 ↓ Carole ROUXEL (Responsable du CCAS)
 ∪4.67.80.79.48
 ∪4.67.80.79.44

# Le service d'aide a domicile

Ce service s'adresse principalement aux personnes âgées à partir de 60 ans ou des personnes porteuses d'un handicap, ayant besoin de soutien à leur domicile :

- ♣ Soutien à la personne grâce à l'aide aux gestes essentiels de la vie,
- Soutien moral,
- Soutien matériel au travers de l'aide aux tâches ménagères,
- Aide aux déplacements et aux sorties,
- Aide aux démarches administratives.

Ce service est proposé selon en mode prestataire.

En opposition avec le mode mandataire, cela signifie que le C.C.A.S. est l'employeur des aides à domicile et les usagers bénéficient de prestations sans avoir à assurer les responsabilités d'un employeur.

Ces prestations peuvent être prises en charge par certains organismes tels que :

- Le Conseil Départemental dans le cadre de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, ou bien dans le cadre de l'aide sociale (pour les personnes disposant de revenus inférieurs à un certain plafond),
- Les caisses de retraites principales ou complémentaires dans le cadre de leur action sociale en faveur des personnes retraitées,
- ♣ Les mutuelles, compagnies d'assurances ou d'assistances lors de sorties d'hospitalisation.

<u>Remarque</u>: dès lors qu'il y a prise en charge par un organisme, la participation horaire, comme le nombre d'heures attribué, sont fixés par l'organisme en question, le plus souvent en fonction des ressources.

# TARIFS DES SERVICES AU 01.01.2021 ET MODE DE FACTURATION

Le coût de la prestation « aide à domicile » est calculé grâce à la télégestion mise en place sur le service. En effet, l'aide à domicile enregistre son arrivée et son départ du domicile grâce à un badge laissé au domicile du bénéficiaire. Les heures sont ainsi facturées au réel des temps d'interventions réalisés.

Le montant à payer tient compte de la participation d'un éventuel organisme financeur.

Le Service d'Aide à Domicile procède à une facturation mensuelle et encaisse les règlements (espèces, chèques, CESU préfinancés, virements, prélèvements automatiques). L'ensemble des règlements est versé à la Trésorerie Municipale de Frontignan.

#### LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE :

Le C.C.A.S. applique le tarif national fixé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, soit :

**25.60** € de l'heure pour les caisses de retraites

(hors participation d'un organisme de prise en charge)

Les tarifs de l'APA applicables au 01/05/2022

23 € de l'heure en semaine. 23€ en heures pour les dimanches et jours fériés.

Le tarif horaire sans aucune prise en charge par un organisme est de 23€ de l'heure en semaine et 23€ de l'heure en dimanche et jours fériés.

#### Avantage fiscal:

L'agrément qualité dont le Service dispose permet aux bénéficiaires imposables sur le revenu de bénéficier d'une réduction d'impôts de 50 % des sommes engagées pour l'emploi d'une aide à domicile.

Cette réduction s'applique directement sur la somme d'impôt à payer, dans la limite où les sommes engagées ne dépassent pas un certain plafond.

Les personnes non imposables peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts.

### LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Ce service propose aux personnes de plus de 60 ans se trouvant en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap, de bénéficier de repas complets, équilibrés, préparés par un traiteur spécialisé.

Les repas proposés sont adaptés aux besoins des personnes âgées, selon les normes en vigueur établies par l'Agence Régionale de Santé. De plus, ils peuvent s'adapter à certains régimes alimentaires (sans sel, sans sucre, sans fibres), sur présentation d'un certificat médical.

#### **LIVRAISONS:**

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30.

Le jeudi sont livrés les repas du jeudi et/ou du vendredi. Le vendredi sont livrés les repas du samedi et/ou du dimanche.

Cette organisation permet d'offrir un service de portage de repas 7 jours/7.

Pour toute demande, il est nécessaire de contacter le service au 04.67.80.79.46.

# TARIFS DU PORTAGE DES REPAS

| Repas                               | MIDI   | SOIR     |  |
|-------------------------------------|--------|----------|--|
|                                     | 7,30 € | 3,70 € * |  |
| Ce tarif s'applique<br>Sinon 7,30 € |        |          |  |
|                                     |        |          |  |

### LE SERVICE DE PORTAGE DES LIVRES

En partenariat avec la Médiathèque Municipale, le Centre Communal d'Action Sociale propose aux personnes de plus de 60 ans se trouvant en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap, une distribution de livres au domicile.

Cette distribution a lieu le jeudi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30. Une semaine dans les quartiers du centre-ville et la semaine suivante dans les quartiers des Usines.

Pour en bénéficier, il faut contacter le service et s'acquitter d'un abonnement annuel obligatoire, à la Médiathèque. La livraison est gratuite.

Une visite sera ensuite effectuée afin de prendre en considération vos choix de lecture.

## LE SERVICE DE LA TELEALARME

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux personnes âgées ou handicapées un système de téléalarme qui permet à celles-ci de se sentir plus en sécurité à leur domicile.

Ce système s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap ayant à proximité de leur domicile au moins 3 personnes pouvant être contactées en cas de difficultés.

Pour plus d'information, prendre contact avec le service. Un dossier est à constituer, afin d'évaluer le montant mensuel de la location du matériel. S'ajoute à cet abonnement, les coûts éventuels de la reprogrammation.

Si cela n'est pas le cas, le service est en capacité de vous fournir une liste de prestataires qui interviennent sur la commune avec d'autres systèmes.

### LA GARANTIE DES DROITS DES USAGERS

Vous trouverez en annexe de ce livret un exemplaire de la charte des droits et liberté de la personne accueillie. Cette charte est une référence pour le Service en matière de droit des usagers.

Dès lors qu'une personne sollicite le C.C.A.S., nous vous garantissons...

### ♣ la discrétion professionnelle

De par leurs missions, les intervenants et les agents administratifs du Service sont soumis à la discrétion professionnelle.

Nous sommes vigilants à ce qu'aucune information apprise au cours d'une intervention ne soit divulguée.

Tout manquement à l'obligation de réserve des agents du Service peut conduire à une sanction pour faute professionnelle.

## le respect de la loi informatique et liberté

Sauf objection de la part d'un bénéficiaire, certaines données nominatives sont traitées informatiquement. Nous garantissons la confidentialité de ces données et le respect de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés.

#### le droit à l'information

Nous portons une attention particulière à ce que tout bénéficiaire ait toutes les informations nécessaires au bon déroulement de sa prise en charge.

Ce livret d'accueil, complété par le règlement de fonctionnement ainsi que le document individuel de prise en charge qui peut être signé par le bénéficiaire ou son représentant légal sont pour nous l'occasion de présenter l'organisation et le fonctionnement complet du Service.

#### le droit d'accès à son dossier

Tout usager a le droit d'accéder à son dossier et aux informations liées à sa prise en charge, sur demande écrite.

Il a le pouvoir de faire rectifier, compléter, préciser, mettre à jour ou effacer toute erreur trouvée dans son dossier.

#### le droit à la parole

L'ensemble des agents du Service est à l'écoute de tous. Nous diffusons tous les ans des **enquêtes de satisfaction** afin de prendre connaissance de l'avis des usagers. Ces enquêtes nous permettent aussi de recenser toutes les remarques et suggestions afin que nous avancions dans notre projet de Service avec les bénéficiaires et de leur famille.

# **INFORMATIONS ET COORDONNEES UTILES**

# Quelques coordonnées utiles :

**SAMU:** 15

Pompiers: 18

**Gendarmerie de Balaruc-les-Bains :** 04.67.78.72.66

Police: 17

**ALMA 34**: 04.67.04.28.50 (appel anonyme) (Association de Lutte contre la Maltraitance) ou le 3977 (numéro national)

**Secrétariat du Service Départemental** 

**de l'Autonomie - Sète**: 04.67.67.43.30

(Conseil Départemental)

**Service Social C.R.A.M.**: 04.67.12.95.34

**Soleil Alzheimer Montpellier:** 04.67.52.15.69

# **ANNEXES**

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Règlement de fonctionnement

#### CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

#### **Article 1er: principe de non-discrimination**

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

#### Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

#### Article 3: Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers oeuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

# Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- 1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;
- 2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- 3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti. Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes

de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

#### Article 5: Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

#### Article 6: Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

#### **Article 7 : Droit à la protection**

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

#### Article 8 : Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

#### Article 9 : Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

#### Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

#### Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

#### Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Arrêté du 08/09//2003 – Article L 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles



# **Centre Communal d'Action Sociale**

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Ce règlement de fonctionnement a pour principal objectif de définir l'ensemble des droits et obligations de l'aide à domicile et des bénéficiaires du Service d'Aide à Domicile.

# **SOMMAIRE**

#### **CHAP 1. INFORMATIONS GENERALES**

- Article 1. Objet du règlement de fonctionnement.
- Article 2. Modalités d'élaboration, de validation et de révision du règlement de fonctionnement.
- Article 3. Mode de diffusion du règlement de fonctionnement.

# CHAP 2. <u>ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE DU C.C.A.S</u>

- Article 1. Modalités d'exercice des droits des usagers au sein du Service.
- Article 2. Conditions d'ouverture du C.C.A.S.
- Article 3. Garantie de la continuité du service.
- Article 4. Condition en cas d'hospitalisation du bénéficiaire.
- Article 5. Modalités de rétablissement des prestations après une interruption.
- Article 6. Dispositions relatives aux déplacements des bénéficiaires.
- Article 7. Mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens.
- Article 8. Mesures à prendre en cas d'urgence ou de situation exceptionnelle.
- Article 9. Traitement de la violence et de la maltraitance.

#### **CHAP 3. OBLIGATIONS RECIPROQUES**

- Article 1. Le respect du document individuel de prise en charge et du règlement de fonctionnement.
- Article 2. Comportement civil des professionnels et des usagers.
- Article 3. Rôle, missions et limites des intervenants.
- Article 4. Mise à disposition du matériel nécessaire à la bonne réalisation de la prestation.

#### **CHAP 1. INFORMATIONS GENERALES**

• Article 1. Objet du règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement du C.C.A.S. répond à l'article L.311.7 de la loi n° 2002-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'au décret d'application n° 2003-1095.

Il a pour objet d'énoncer :

- les droits et devoirs des usagers et du service d'aide à domicile du C.C.A.S.
- Les modalités de fonctionnement de ce service.

#### Article 2. Modalités d'élaboration, de validation et de révision du règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement du service d'aide à domicile est élaboré par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le règlement de fonctionnement peut faire l'objet de révisions à tout moment selon les mêmes modalités que lors de son élaboration.

La loi exige qu'il doive faire l'objet d'une révision au moins une fois tous les cinq ans.

Toute révision est validée par le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

#### • Article 3. Mode de diffusion du règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement est annexé au livret d'accueil remis à chacun des bénéficiaires du service ou à son représentant légal.

Un exemplaire du règlement de fonctionnement est donné à chaque agent du CCAS.

# CHAP 2. ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE A DOMICLE DU C.C.A.S.

Article 1. Modalités d'exercice des droits des usagers au sein du Service.

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par le C.C.A.S.

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, sont notamment assurés à chaque bénéficiaire :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ;
- Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé. Celui-ci doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché;
- La confidentialité des informations la concernant ;
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge;
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours mis à sa disposition ;

Afin de favoriser l'exercice de ces droits, le C.C.A.S. a mis en place, en complément de ce règlement, les fascicules suivants :

- *Un livret d'accueil* remis à chaque personne aidée ou à son représentant légal présentant le service d'aide à domicile et comportant un exemplaire *de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie*,
- *Un document individuel de prise en charge* signé par le bénéficiaire ou représentant légal, définissant les objectifs, la nature et les conditions de la prise en charge,
- Un questionnaire de satisfaction annuel afin d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires et d'avoir connaissance de toutes leurs remarques et suggestions,
- Un suivi de traitement des réclamations, fiche incident,
- Un cahier de liaison entre le bénéficiaire et le C.C.A.S., dans le cadre de l'aide à domicile.
- Article 2. Conditions d'ouverture du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. est librement accessible au public du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 à l'Espace Solidarité – Enfance – Jeunesse, Rue des Ecoles.

N° de téléphone : 04 67 80 79 46.

Toutefois des permanences concernant les dossiers APA ou autres caisses sont prévues le mardi toute la journée et le vendredi matin.

• Article 3. Garantie de la continuité du service.

Tout retard ou absence de l'intervenant est signalé au bénéficiaire par le Service dans les meilleurs délais, dans la mesure où l'intervenant aura pu prévenir le C.C.A.S.

En cas d'absence de l'intervenant habituel, le Service s'engage à proposer un intervenant remplaçant, dans la mesure du possible et des disponibilités du service.

Compte tenu de la complexité des plannings, les jours et heures d'intervention habituels pourront être modifiés. Le Service veille toutefois au respect du plan d'aide préalablement établi.

Tout temps de retard de l'intervenant est rattrapé en fin de prestation ou lors d'une prestation suivante.

#### Article 4. Condition en cas d'hospitalisation du bénéficiaire.

En cas d'hospitalisation d'une personne bénéficiaire de l'A.P.A., il est possible de maintenir la prestation pendant un mois, sur demande du bénéficiaire ou son représentant légal.

Pendant cette durée et avec l'accord du bénéficiaire, l'intervenant peut poursuivre certaines de ses activités au domicile. Dans ce cas précis et avec l'accord de la Responsable du service, l'aide à domicile sera autorisée à détenir les clés du bénéficiaire.

Dans le cadre de sa mission pour le Service l'intervenant peut aussi être amené à se rendre sur le lieu de l'hospitalisation afin d'organiser les lessives de linge. Cette intervention sera facturée au même titre que les autres prestations.

#### • Article 5. Modalités de rétablissement des prestations après une interruption.

En cas d'interruption temporaire des prestations réalisées par le Service, leur reprise s'effectuera selon les conditions définies ci-dessous :

- Cas d'une interruption du fait du service pour des raisons de force majeure (grève, intempéries, crise sanitaire...):
   La reprise des prestations s'effectuera dans les meilleurs délais.
   Les prestations non effectuées et qui n'auront pu être reportées ne seront pas facturées.
- Cas d'une interruption du fait de la personne aidée pour des raisons de force majeure (hospitalisation, ...)
   La reprise des prestations s'effectuera dès que la situation le nécessitera.
   Les prestations non effectuées et qui n'auront pu être reportées ne seront pas facturées. La présentation d'un justificatif peut être demandée.
   Pour des questions d'organisation, il est demandé de prévenir au plus tôt de toute interruption et reprise de prestation.
- <u>Cas d'une interruption du fait de la personne aidée pour des raisons</u> personnelles, qui ne sont pas reconnues comme de force majeure départ

<u>en vacances, présence ponctuelle d'un tiers pouvant se substituer à l'intervenant,...)</u>:

Un préavis de 48 heures est demandé pour l'annulation d'une intervention d'une journée.

Un préavis de deux semaines est demandé dès lors qu'il y a interruption de plusieurs jours.

Toute intervention annulée sans préavis sera facturée.

La reprise des prestations s'effectuera dans les meilleurs délais, mais, compte tenu de la complexité des plannings, les jours et heures d'intervention habituels pourront être modifiés.

La demande de date de reprise doit néanmoins être signalée trois jours à l'avance, à défaut le service rétablira les interventions en fonction des possibilités et disponibilités restantes sur les plannings.

#### Article 6. Dispositions relatives aux déplacements des bénéficiaires.

Un intervenant peut transporter le bénéficiaire et son conjoint dans son véhicule personnel, le Service s'assurera que l'aide à domicile est en possession de son permis de conduire et a souscrit un contrat d'assurance automobile couvrant ce type d'activité.

Ces déplacements ne pourront être effectués que sur la commune de Balaruc-les-Bains et la zone commerciale de Balaruc-le-vieux.

Les intervenants ne sont pas autorisés à conduire le véhicule d'un bénéficiaire.

#### Article 7. Mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens.

Le C.C.A.S. est responsable des dommages corporels et matériels qu'un intervenant pourrait causer dans le cadre de sa mission pour le Service.

A cet effet, le C.C.A.S. a souscrit une assurance responsabilité civile.

#### • Article 8. Mesures à prendre en cas d'urgence ou de situation exceptionnelle.

En cas d'urgence (malaise, accident, décès...) l'intervenant doit dans un premier temps appeler les secours puis en informer le Service qui se chargera d'avertir si nécessaire les proches ou le représentant légal de la personne.

En cas de constatation d'un état de santé inhabituel de l'usager, l'intervenant doit noter son constat sur le cahier de liaison restant au domicile puis en avertir le Service qui en avertira si nécessaire la personne elle-même, sa famille, son représentant légal et/ou les professionnels de santé en charge de la personne.

Dans les cas extrêmes, le Service peut procéder à un signalement auprès des institutions compétentes en matière de protection des usagers.

Dans le cas où l'environnement du domicile ne permettrait pas la bonne réalisation de la prestation ou mettrait en danger l'intervenant, le service peut, s'il le juge nécessaire,

interrompre la prestation après en avoir averti la personne aidée, sa famille ou représentant légal et après avoir alerté les autorités compétentes.

Il pourra en être de même, en cas d'absence de matériel nécessaire à la bonne réalisation de la prestation.

#### Article 9. Traitement de la violence et de la maltraitance.

Les faits de violence sur autrui sont susceptibles d'entraîner des procédures administratives et judiciaires.

Les personnes témoins d'actes de maltraitance ont un devoir de dénonciation et bénéficient de mesures de protection légales.

Si un intervenant a une suspicion de maltraitance, celui-ci doit en avertir la Responsable du Service qui pourra en faire part aux personnes ou institutions compétentes (médecin traitant, services sociaux, SDA, DDCS, services de police, justice, etc....).

#### Article 10. Mise à disposition de clés.

Si pour assurer sa mission, l'aide à domicile a besoin de clés du domicile du bénéficiaire, un document de remise de clés sera signé entre le bénéficiaire ou son représentant légal et le CCAS.

Afin d'assurer les missions de manière pérenne il est conseillé de remettre 4 jeux de clés au service.

Lors de la restitution des clés un document sera à nouveau cosigné par les deux parties.

#### **CHAP 3. OBLIGATIONS RECIPROQUES.**

 Article 1. Le respect du document individuel de prise en charge et du règlement de fonctionnement.

Le non-respect des termes du document individuel de prise en charge et du présent règlement de fonctionnement (par le Service ou le bénéficiaire) peut conduire à la cessation de la prise en charge, après information du bénéficiaire ou de son représentant légal.

#### Article 2. Comportement civil des professionnels et des usagers.

Dans toutes les circonstances compatibles avec leur état de santé les bénéficiaires ou leurs proches, comme les intervenants, doivent faire preuve d'un comportement respectueux et serein.

Il est formellement interdit de proférer des insultes ou des obscénités. Ou d'avoir des gestes déplacés ou d'agresser verbalement, physiquement ou moralement les autres personnes, de montrer toute forme de discrimination raciale, sexiste, liée à l'âge ou encore à l'aspect physique.

Article 3. Rôle, missions et limites des intervenants.

La prestation d'aide à domicile est une aide individuelle attribuée à une personne qui en est la seule bénéficiaire. L'intervenant n'est pas habilité à réaliser les tâches pour les autres personnes vivant au foyer.

Les tâches pouvant être prévues lors de l'élaboration du document individuel de prise en charge sont les suivants :

- L'aide aux actes élémentaires de la vie courante : aide à la prise des repas, à la toilette, aux changes, à l'habillage (dans la limite des prescriptions médicales) ;
- Présence, écoute et soutien, surveillance
- L'aide aux déplacements et aux sorties ;
- L'entretien courant du logement : ménage, vaisselle, vitres ;
- L'entretien du linge : lessive, repassage, raccommodage, petits travaux de couture ;
- Course et préparation des repas ;
- Certains soins aux plantes (à l'exclusion du jardinage);
- Aide aux démarches administratives.

#### Il ne peut en aucun cas être demandé aux aides à domicile :

- De se substituer à l'aide médicale et de pratiquer des soins infirmiers ;
- D'effectuer de gros travaux (lessivage de grosses pièces à la main, lessivage et peinture et tapisserie des murs, transport de volumes importants, jardinage, rangement ou nettoyage de garage, de cave, grenier par exemple);
- D'effectuer des travaux dangereux pour la santé des aides à domicile (vitres dangereuses et non accessibles par exemple, meubles lourds ect. );
- D'assurer l'entretien d'un animal domestique si un membre de l'entourage proche du bénéficiaire peut l'assurer ;
- D'avoir la procuration sur le compte d'un bénéficiaire ;
- D'accepter une gratification en nature, de l'argent, bijoux ou autre objet de valeur ;
- D'effectuer des retraits pour un bénéficiaire ou d'utiliser sa carte bancaire ;
- D'utiliser le téléphone personnel de la personne aidée (sauf en cas d'urgence ou à la demande de la personne aidée) ;
- Donner leur numéro personnel au bénéficiaire, ni donner suite à une demande directe d'intervention de la personne aidée, sans passer par la Coordinatrice du service.

Les intervenants du Service sont tenus à la discrétion professionnelle et ne doivent en aucun cas porter atteinte à la vie privée de la personne aidée en divulguant les informations connues au cours des interventions. Elles doivent également éviter de parler de leur vie privée et de leurs problèmes personnels.

 Article 4. Mise à disposition du matériel nécessaire à la bonne réalisation de la prestation.

Afin de garantir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, le Service fournit des gants à usage ménager, ainsi que tous les matériels de protection individuelle en cas d'épidémie (gel hydro alcoolique, gants jetables, masques, sur blouses, charlottes, sur chaussures).

De leur côté, les bénéficiaires doivent mettre à la disposition des aides à domicile :

- du matériel d'entretien en bon état : balais, sceau, éponges, chiffons, balai espagnol ou à plat, fer et planche à repasser...
- des produits d'entretien ( l'utilisation d'eau de javel est fortement déconseillée par la médecine du travail)

De la même manière, le bénéficiaire s'engage à respecter les gestes de distanciation sociale et les gestes barrières, nécessaires durant une période de crise sanitaire.

Validé par le Conseil d'Administration du 25 avril 2023

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-010b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



# REGLEMENT INTERIEUR des Aides à Domicile

L'aide à domicile a pour mission d'accomplir chez les personnes âgées un travail social, matériel et moral, contribuant ainsi à leur maintien à domicile.

Leur intervention consiste en une aide sociale et un soutien pour l'entretien courant du logement, les courses, la préparation des repas, le lever, le coucher, le change et la toilette en cas de nécessité, les soins sommaires d'hygiène à l'exclusion des soins médicaux et au maintien des liens sociaux.

Ce livret rassemble leurs droits et obligations.

Du respect de ce règlement dépend la qualité du service.



#### **ARTICLE 1 : NOTRE FONCTIONNEMENT**

Notre service d'aide à domicile est un service prestataire. Votre employeur est donc le Centre Communal d'Action Sociale de Balaruc-les-Bains et non les bénéficiaires.

Le CCAS vous rémunère et règle toutes les charges sociales ainsi qu'une assurance responsabilité civile pour vous couvrir au cas où vous causeriez un dommage physique ou matériel envers vos bénéficiaires.

Les situations sont distribuées selon vos compétences, votre personnalité et votre disponibilité. Aucune intervention ne doit être refusée sans motif sérieux.

#### ARTICLE 2: VOTRE TENUE/VOTRE COMPORTEMENT/VOS RELATIONS

Vous devez être propre, soignée, cheveux retenus, souriante et prévenante avec les personnes âgées chez qui vous travaillez. Vous ne fumez pas lors de vos interventions.

Vous devez opter pour une tenue adaptée à votre activité, vêtements confortables et chaussures basses et tenues (en été sont à proscrire robes, jupes et shorts courts).

Une blouse et une paire de chaussures sont mises à votre disposition afin de parfaire votre équipement, leur utilisation est fortement conseillée.

Vous devez faire preuve de patience, d'efficacité, de bon sens, de compréhension envers les personnes aidées et vous leur témoignez du respect (vouvoiement obligatoire).

Vous devez être d'une grande discrétion tant sur les aspects de votre vie privée que sur les situations individuelles de vos bénéficiaires.

# En aucune circonstance vous ne faites part à la personne aidée de vos difficultés professionnelles, problèmes familiaux, difficultés financières ou autres.

Vous êtes polie avec vos bénéficiaires et leur entourage familial et social; vous utilisez un langage réservé et adapté aux personnes de cet âge, en évitant toute infantilisation.

Vous ne prenez pas d'initiative ni d'engagement qui ne pourraient être tenus à long terme, par vous-même ou par le service.

Vous motivez les personnes aidées, mais en prenant bien soin de respecter leurs habitudes, leurs mode et cadre de vie habituels.

Vous ne jugez ni ne commentez les ordonnances médicales, et vous ne donnez aucun conseil sur ce sujet. Vous n'influencez pas la personne âgée dans le choix de son médecin traitant, son infirmier, son pharmacien, son ambulancier... ou tout autre intervenant.

Vous observez la plus stricte neutralité religieuse, politique, syndicale, raciale et la plus absolue discrétion vis-à-vis de la personne aidée et de son entourage.

Vous ne devez pas accepter les clés de vos bénéficiaires sans passer par l'intermédiaire du CCAS et de la procédure mise en place à cet effet.

Vous n'êtes pas tenue de donner votre adresse personnelle et votre numéro de téléphone.

Vous n'amenez ni enfant, ni personne étrangère au service sur votre lieu de travail.

#### **ARTICLES 3 : VOS TACHES**

Les tâches à accomplir chez chaque bénéficiaire vous sont définies par le service, orientées, selon les situations, par le Conseil Général de l'Hérault.

Vous assurez, outre l'aide à la personne et le maintien du lien social, l'entretien du logement : ménage courant, lit, vaisselle, lessive, courses, cuisine, etc.

En ce qui concerne les courses, la personne aidée doit établir, le jour de votre passage, la liste des courses. Vous ne devez accepter d'autres moyens de paiement que <u>l'espèce</u>, ou un chèque avec une autorisation écrite du bénéficiaire. <u>L'utilisation de la carte bancaire du bénéficiaire est strictement interdite</u>.

Vous rapportez les justificatifs de ces achats et restituez intégralement la monnaie accompagnée de la facture ou du ticket de caisse correspondant.

Il vous est strictement interdit de rapporter des quantités anormales de boissons alcoolisées ou de produits pharmaceutiques non prescrits par ordonnance ; si besoin en référer à la Responsable du Service.

Vous pouvez porter le linge à la laverie ou blanchisserie, l'y reprendre et le repasser (sur votre temps de travail).

Vous ne faites pas de gros travaux : ramonage, nettoyage d'animaux, grosses lessives, grattage des parquets, jardinage, lessivage des murs, peinture, tapisserie, nettoyage des caves et greniers, carreaux hors de la hauteur normale, vous ne déplacez pas les objets lourds.

Vous rendez service <u>uniquement</u> au bénéficiaire, et en aucun cas vous ne nettoyez les pièces ou le linge d'autres occupants tels que locataires ou membres de la famille, seules les pièces communes et la chambre du bénéficiaire sont à entretenir.

Vous aidez à la toilette de vos bénéficiaires selon leur état de dépendance ; vous observez également leur évolution physique, mentale et psychologique et informez le service en cas de changement repérés.

Par mesure d'hygiène, nous vous conseillons de porter des gants pour effectuer les toilettes (à disposition au bureau)

N.B.: le port des gants ne vous dispense en aucun cas de vous laver les mains régulièrement et systématiquement entre chacune de vos tâches.

En cas d'épidémie ou de pandémie, les protocoles sanitaires transmis par l'ARS, sont à respecter scrupuleusement et le matériel vous sera transmis par le CCAS.

#### **ARTICLE 4 : VOS HORAIRES**

Vos horaires de travail sont variables selon les demandes et accords de prise en charge des organismes financeurs des bénéficiaires et peuvent être modifiés pour des raisons liées à leur situation (maladie, hospitalisation, décès, changement de résidence) ou du fait de nécessité de service.

Les plages horaires d'intervention sont de 7 h 30 à 20 h 30 du lundi au vendredi et de 7 h 30 à 13 h les samedis, dimanches et jours fériés. Vous devez être disponible sur l'entièreté de ces plages horaires sur une amplitude maximum de 13h00.

Selon le planning notifié, vous effectuez, sauf circonstances exceptionnelles, votre travail aux jours et heures fixes chez vos bénéficiaires et vous êtes ponctuelle.

Vous communiquez au bureau toute modification occasionnelle intervenant dans votre planning. Les modifications définitives sont à définir en accord avec le service et les bénéficiaires.

Vous assurez au moins un week-end par mois et vous vous y tenez ; les dates de weekend vous étant transmises 3 mois à l'avance, sous réserve de modification de planning.

Vous n'apportez votre concours à la personne aidée que pendant les heures régulièrement accordées.

L'intervention ne peut être inférieure à 30 minutes et ne doit pas dépasser trois heures consécutives notamment dans le cadre de temps de promenade associé à des temps d'entretiens.

#### **ARTICLE 5 : VOS REMPLACEMENTS**

En cas de nécessité, vous pouvez échanger un week-end avec une autre aide à domicile avec l'accord du service. Il vous appartient alors d'effectuer une transmission de qualité afin que le remplacement s'effectue dans les meilleures conditions.

Afin d'assurer au mieux vos remplacements merci de vérifier la complétudes des fiches missions de vos bénéficiaires sur l'interface Domatel (Télégestion).

En cas de difficulté ou d'empêchement (maladie, accident de travail, événement familial), vous avertissez immédiatement le bureau.

#### **ARTICLE 6: VOS CONGES PAYES**

Dans un souci de repos et d'organisation du service, il vous est demandé de poser régulièrement et par trimestre vos jours de congés annuels et de veiller à ne pas cumuler trop de jours en fin d'année. Afin d'assurer la continuité de service il ne nous sera pas possible d'autoriser plus de 3 absences programmées concomitantes par jours.

Durant la période estivale, les congés de fin d'année et autour des jours fériés la responsable du service a en charge d'assurer un roulement sur les dates et les agents.

<u>Tout congé, doit faire l'objet d'une demande écrite.</u> Des feuilles de demande de congés sont à votre disposition en permanence au bureau. <u>Cette demande ne vaut pas acception</u>. L'acceptation des congés vous sera signifiée par écrit en retour du formulaire de demande. Par la suite, il est à votre charge de compléter votre feuille de congés annuels.

Une semaine avant votre départ en congés, vous avez la responsabilité d'informer vos bénéficiaires des remplacements prévus et organisés durant votre absence. Vous voudrez bien vous rapprocher de la Responsable du service pour avoir les informations.

Vous posez vos dates de congés en vous efforçant d'assurer les week-ends prévus dans le planning.

#### **ARTICLE 7 : VOS LIMITES**

Vous ne recevez en dépôt de la personne aidée à titre personnel ni argent, ni bijou, ni objet de valeur, ni papier personnel, ni procuration sur compte d'épargne, bancaire ou autre.

Vous n'acceptez aucun objet ou bien mobilier ou immobilier appartenant à la personne aidée. Vous n'emprunter pas d'argent à vos bénéficiaires.

Vous ne réalisez pas de soins ayant un caractère médical; cela relève de l'aide soignante ou de l'infirmière. Vous pouvez cependant faire prendre les médicaments issus d'un pilulier réalisé par l'infirmière et assurer l'exécution du régime alimentaire, et intervenir en cas de nécessité pour un change ou une aide à la toilette.

Vous n'effectuez pas de soins de pédicurie. Les pédicures sont les seuls habilités et la plupart d'entre eux acceptent de se déplacer à domicile.

#### **ARTICLE 8 : VOTRE ASSURANCE**

Si vous êtes amenée à transporter un de vos bénéficiaires et son conjoint dans votre propre véhicule, vous devez vérifier que vous êtes bien assurée pour les personnes que vous transportez ; l'assurance du Centre Communal d'Action Sociale ne couvrant pas ce risque.

Vous êtes tenu de transmettre annuellement ou en cas de changement de compagnie, une attestation d'assurance

Seront déclarés accidents de travail, les accidents survenant sur le trajet aller ou retour, entre votre domicile et votre lieu de travail ainsi que le trajet entre deux bénéficiaires, ainsi que les déplacements avec les bénéficiaires.

#### **ARTICLE 9 : VOS FICHES DE TRAVAIL**

A la fin de chaque intervention, vous présentez votre feuille de présence à la personne aidée afin que celle-ci la signe. Vous inscrivez, en accord avec cette dernière, la date, vos heures d'arrivée et de départ effectives, ainsi que le nombre d'heures correspondant.

La personne aidée ne doit jamais signer à l'avance les fiches de travail, ni attendre la fin du mois pour signer l'ensemble.

Le service d'aide à domicile utilise le service de télégestion Domatel Mobile, pour lequel un téléphone professionnel vous a été remis. Vos interventions doivent être validées grâce à un badge se trouvent au domicile de chaque bénéficiaire.

Vous devez à chacune de vos interventions passer votre téléphone devant le badge à votre arrivée et à votre départ du domicile, afin que votre temps d'intervention puisse être enregistré.

Cela permettant à la fois la facturation des heures effectuées aux bénéficiaires et aux financeurs qu'au calcul de vos heures mensuelles.

#### **ARTICLE 10: LE CAHIER DE LIAISON**

Un cahier de liaison est mis en place pour les bénéficiaires.

A chacun de vos passages, vous notez dans le cahier de liaison les informations jugées importantes à communiquer à vos collègues et /ou à la famille.

Ce cahier ne doit en aucun cas servir à régler les conflits ou désaccords entre les différents intervenants mais constituer un réel support de travail. Les réflexions personnelles et les états d'âme n'y ont pas leur place et seront traités en réunion d'équipe ou en entretien individuel.

#### ARTICLE 11: LES OBLIGATIONS DES PERSONNES AIDEES

Les personnes aidées doivent, de leur côté, faciliter votre travail. En cas de différend, vous-même ou la personne aidée saisit le service, seule habilité à le régler.

La personne aidée (ou son entourage) doit mettre à votre disposition le matériel et les produits nécessaires à la réalisation de vos tâches (ménagères ou d'aide à la personne). Le matériel médical adapté doit être mis en place dès que la situation ou l'état de santé du bénéficiaire le justifie, ou que vous rencontrez des difficultés à mobiliser la personne dépendante ou risquez de vous blesser. (Verticalisateur, lève-malade, chaise roulante...).

Les personnes aidées doivent vous avertir le plus tôt possible en cas de modification à apporter dans l'horaire de votre intervention. Aussi lorsqu'une absence est prévue (voyage, vacances), elle doit vous informer au moins deux semaines à l'avance et en informer également le service afin de ne pas vous faire déplacer inutilement. Dans le cas contraire, le temps prévu sera noté, et une heure d'intervention vous sera comptabilisée et sera facturée au client.

#### **ARTICLE 12: LES REUNIONS, CONVOCATIONS, FORMATIONS**

Plusieurs fois dans l'année des réunions d'équipe sont organisées afin de faire le point sur vos situations, d'aborder divers sujets sur l'organisation de votre travail et pour vous permettre de vous exprimer, de faire connaissance entre collègues. Cette réunion obligatoire est considérée comme temps de travail et rémunérée comme telle. **Toute absence devra être justifiée par un motif réel et sérieux.** 

Vous répondrez à toute convocation du centre de médecine du travail auquel le Centre Communal d'Action Sociale est rattaché ainsi qu'à l'entretien annuel du service.

Par ailleurs, vous êtes tenue de suivre la formation professionnelle proposée par le service en cours d'année. Cette formation est à la charge du Centre Communal d'Action Sociale et les heures sont rémunérées.

#### **ARTICLE 13: ASTREINTES**

Le Service est doté d'un téléphone portable d'astreinte. Ces astreintes sont réalisées par les agents administratifs du CCAS.

Vous devez utiliser ce moyen de communication <u>UNIQUEMENT</u> sur votre temps d'intervention professionnelle et en dehors des heures d'ouverture du service.

Les communications durant les heures d'astreintes ne concernent que les informations <u>URGENTES</u> (accident de travail, difficultés avec un bénéficiaire, arrêt maladie...)

## **ARTICLE 14: CONCLUSION**

Le respect de ces dispositions est le gage de votre bonne intégration et la condition fondamentale du bon fonctionnement de notre service d'aide à domicile.

Nous ne pourrons, par conséquent, conserver au sein de notre service toute aide à domicile qui aurait manqué gravement au présent règlement.

Nom/Prénom

A Le

« Lu et Approuvé » Signature Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-2023031-23-CAS-04-0076-DES-BAINS

Accusé certifié exemple d'Administration du 25 avril 2023

# BUDGET CCAS BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Réception par le préfet : 11/05/2023

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

| Chapitre/Article | Libellé                                 | BP 2023    | BS         | Vote BS    | Prévisions Totales |
|------------------|-----------------------------------------|------------|------------|------------|--------------------|
|                  | Total section                           | 320 156,00 | 101 648,62 | 101 648,62 | 421 804,62         |
| 011              | Charges à caractère général             | 90 870,00  | 6 000,00   | 6 000,00   | 96 870,00          |
| 60632            | Fournitures de petit équipement         | 1 500,00   | 1 000,00   | 1 000,00   | 2 500,00           |
| 6232             | Fêtes et cérémonies                     | 39 500,00  | 5 000,00   | 5 000,00   | 44 500,00          |
| O12              | Charges de personnel et frais assimilés | 211 370,00 | 0,00       | 0,00       | 211 370,00         |
| 65               | Autres charges de gestion courante      | 13 360,00  | 0,00       | 0,00       | 13 360,00          |
| 67               |                                         | 0,00       | 95 648,62  | 95 648,62  | 95 648,62          |
| 678              | Autres charges exceptionnelles          | 0,00       | 95 648,62  | 95 648,62  | 95 648,62          |
| 042              | Opération d'ordre entre sections        | 4 556,00   | 0,00       | 0,00       | 4 556,00           |

#### **RECETTES**

| Chapitre/Article | Libellé                                             | BP 2023    | BS         | Vote BS    | Prévisions Totales |
|------------------|-----------------------------------------------------|------------|------------|------------|--------------------|
|                  | Total section                                       | 320 156,00 | 101 648,62 | 101 648,62 | 421 804,62         |
| 002              | Excédent de fonctionnement reporté                  | 0,00       | 101 148,62 | 101 148,62 | 101 148,62         |
| O13              | Atténuations de charges                             | 0,00       | 0,00       | 0,00       | 0,00               |
| 70               | Produits de services, du domaine et ventes diverses | 10 400,00  | 0,00       | 0,00       | 10 400,00          |
| 74               | Dotations, subventions et participations            | 309 751,00 | 500,00     | 500,00     | 310 251,00         |
| 747              | 8 Participations d'autres organismes                | 42 000,00  | 500,00     | 500,00     | 42 500,00          |
| 75               | Autres produits de gestion courante                 | 5,00       | 0,00       | 0,00       | 5,00               |

# BUDGET CCAS BUDGET SUPPLEMENTAIRE

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

# **DEPENSES**

| Chapitre/Article | Libellé                     | BP 2023  | BS        | Restes à Réal. | Vote BS   | Prévisions totales |
|------------------|-----------------------------|----------|-----------|----------------|-----------|--------------------|
|                  | Total section               | 7 902,00 | 22 363,85 | 0,00           | 22 363,85 | 30 265,85          |
| 21               | Immobilisations corporelles | 7 902,00 | 22 363,85 | 0,00           | 22 363,85 | 30 265,85          |
| 2183             | Matériel de Bureau          |          |           |                | 0,00      | 0,00               |
| 2184             | Mobilier                    |          |           |                | 0,00      | 0,00               |
| 2188             | Autres immobilisations      |          | 22 363,85 |                | 22 363,85 | 22 363,85          |

# **RECETTES**

| Chapitre/Article | Libellé                             | BP 2023  | BS        | Restes à Réal. | Vote BS   | Prévisions totales |
|------------------|-------------------------------------|----------|-----------|----------------|-----------|--------------------|
|                  | Total section                       | 7 902,00 | 22 363,85 | 0,00           | 22 363,85 | 30 265,85          |
| 001              | Excédent d'investissement reporté   | 0,00     | 22 363,85 | 0,00           | 22 363,85 | 22 363,85          |
| 10               | Dotations, fonds divers et reserves | 3 346,00 | 0,00      | 0,00           | 0,00      | 3 346,00           |
| 040              | Opération d'ordre entre sections    | 4 556,00 | 0,00      | 0,00           | 0,00      | 4 556,00           |

Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER



**EXERCICE 2023** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

# **BUDGET CCAS AD BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

| Chapitre/Article | Libellé                                       | BP 2023    | BS         | Vote BS    | Prévisions Totales |
|------------------|-----------------------------------------------|------------|------------|------------|--------------------|
|                  | Total section                                 | 862 717,00 | 145 785,61 | 145 785,61 | 1 008 502,61       |
| 011              | Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 113 368,00 | 0,00       | 0,00       | 113 368,00         |
| 012              | Dépenses afférentes au personnel              | 714 919,00 | 36 824,68  | 36 824,68  | 751 743,68         |
| 6215             | Personnel affecté à l'établissement           | 12 300,00  | 36 824,68  | 36 824,68  | 49 124,68          |
| 016              | Dépenses afférentes à la structure            | 34 430,00  | 108 960,93 | 108 960,93 | 143 390,93         |
| 6188             | Autres frais divers                           | 11 000,00  | 600,00     | 600,00     | 11 600,00          |
| 6718             | Autres charges exceptionnelles                | 0,00       | 108 360,93 | 108 360,93 | 108 360,93         |

Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLASSIER

#### **RECETTES**

| Chapitre/Article | Libellé                                   | BP 2023    | BS         | Vote BS    | Prévisions Totales |
|------------------|-------------------------------------------|------------|------------|------------|--------------------|
|                  | Total section                             | 862 717,00 | 145 785,61 | 145 785,61 | 1 008 502,61       |
| 002              | Excédent de fonctionnement reporté        | 0,00       | 145 785,61 | 145 785,61 | 145 785,61         |
| 017              | Produits de la tarification               | 851 715,00 | 0,00       | 0,00       | 851 715,00         |
| 018              | Autres produits relatifs à l'exploitation | 11 002,00  | 0,00       | 0,00       | 11 002,00          |



#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **DEPENSES**

| Chapitre/Article | Libellé                                            | BP 2023  | BS        | Restes à Réal. | Vote BS   | Prévisions totales |
|------------------|----------------------------------------------------|----------|-----------|----------------|-----------|--------------------|
|                  | Total section                                      | 5 325,00 | 49 339,11 | 0,00           | 49 339,11 | 54 664,11          |
| 20               | Immobilisations incorporelles                      | 5 325,00 | 49 339,11 | 0,00           | 49 339,11 | 54 664,11          |
| 205              | Concessions et droits similaires, brevets, licence | 5 325,00 | 49 339,11 | 0,00           | 49 339,11 | 54 664,11          |

#### **RECETTES**

| Chapitre/Article | Libellé                            | BP 2023  | BS        | Restes à Réal. | Vote BS   | Prévisions totales |
|------------------|------------------------------------|----------|-----------|----------------|-----------|--------------------|
|                  | Total section                      | 5 325,00 | 49 339,11 | 0,00           | 49 339,11 | 54 664,11          |
| 001              | Excédent d'investissement reporté  | 0,00     | 49 339,11 | 0,00           | 49 339,11 | 49 339,11          |
| 28               | Amortissements des immobilisations | 5 325,00 | 0,00      | 0,00           | 0,00      | 5 325,00           |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-009b-DE Accusé certifié executoir DE BALARUC LES BAINS

Réception par le préfet : 11/05/2023

# **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 14 FEVRIER 2023**

# **TABLEAU DES EFFECTIFS CCAS**

| FILIERE                                          | GRADE                                            | NOMBRE DE<br>POSTES | POSTES<br>OCCUPES | TAUX<br>EMPLOI | OBSERVATIONS |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------|-------------------|----------------|--------------|
| FILIERE SOCIALE                                  | Assitant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 1                   | 1                 | 100%           |              |
|                                                  | Assistant socio-éducatif                         | 1                   | 0                 | 100%           |              |
|                                                  | Agent social                                     | 1                   | 1                 | 100%           |              |
| FILIERE ADMISTRATIVE                             | Adjoint administratif principal de 1ère classe   | 1                   | 1                 | 100%           |              |
| Total des                                        | emplois permanents à temps complet               | 4                   | 3                 |                |              |
|                                                  | Agent social (agent de coordination)             | 1                   | 1                 | 50%            |              |
|                                                  | Adjoint administratif (agent de coordination)    | 1                   |                   | 50%            |              |
|                                                  | Adjoint administratif                            | 1                   | 1                 | 50%            |              |
| Total des emplois permanents à temps non complet |                                                  | 3                   | 2                 |                |              |
|                                                  | TOTAL GENERAL                                    | 7                   | 5                 |                |              |

Par délégation, La vice-présidente Geneviève FEUILLASSERA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20230511-23-CCAS-04-010b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

# CONVENTION INDIVIDUELLE DE PRISE EN CHARGE

Le Service d'aide aux personnes à domicile du C.C.A.S, propose la présente convention individuelle de prise en charge entre :

D'une part : Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour le service d'aide à domicile sous le numéro Siret 263 402 745 00016, représenté par Mr CANOVAS Gérard, Président du C.C.A.S.,

D'autre part : Au bénéfice de : Date de Naissance : Adresse : Représentants légaux :

**Tuteurs:** 

Numéro de téléphone :

La convention individuelle de prise en charge prend effet à compter du : Elle est conclue pour une durée déterminée de : 1 an renouvelable, tacitement reconductible.

Le bénéficiaire a pris connaissance du règlement de fonctionnement et s'engage à le respecter.

La convention individuelle de prise en charge devient contrat lorsqu'elle est :

- ✓ Etablie lors de l'admission,
- ✓ Remise dans les quinze jours suivant l'admission,
- ✓ Signée dans le mois suivant l'admission,
- ✓ Frappée de nullité si elle n'est pas élaborée conjointement avec la personne admise ou son représentant légal,
- ✓ Ne peut contrevenir aux décisions ou mesures retenues par les instances ou autorités compétentes.

Les modalités de définition des contrats et de leurs avenants, des documents et leurs annexes doivent permettre une véritable participation.

Le document individuel doit mentionner le nom des personnes participant à son élaboration.

Pour la signature du contrat, la personne accueillie, ou son représentant légal, peut être accompagnée de la personne de son choix.

# Article 1 – Objet de la convention

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales d'intervention du C.C.A.S. au domicile de ....... résidant au ......

# Article 2 – Conditions d'exécution de la prestation

# I - L'AIDE A DOMICILE

L'aide à domicile n'est pas « <u>une femme de ménage</u> », son travail ne se limite pas aux tâches domestiques, il exerce une profession à vocation sociale, il est l'élément essentiel du dispositif de maintien à domicile.

# I.1-ROLES ET MISSIONS

En fonction de l'évaluation des besoins et du plan d'aide défini par l'organisme prescripteur (Département, CARSAT, mutuelles).

Une visite à domicile a été effectuée le .../.....par la responsable du SAAD afin de définir les activités à effectuer au domicile et les modalités d'intervention en fonction de la répartition des heures du plan d'aide sont :

- entretien du logement
- courses...
- -entretien du linge
- aide à la préparation des repas
- aide aux repas
- aide à la toilette
- aide à la mobilisation
- aide aux changes/ habillage
- promenade

# **Définition des tâches :**

#### L'aide à domicile a un rôle de liaison

- Entre le bénéficiaire et le monde extérieur : l'aide à domicile doit aider à la rupture de l'isolement, elle doit être à l'écoute de la personne âgée, dialoguer.
- Elle doit contribuer au maintien du lien social.
- Elle peut être en relations avec le médecin et les autres services médico-sociaux si la personne le demande

#### Au niveau de la personne

- Aide aux actes élémentaires de la vie courante :
  - Se laver
  - S'habiller
  - Prise des repas
  - Déplacements intérieurs et extérieurs
- Aide aux petits soins en liaison avec l'intervention d'un professionnel de santé,
- Désinfection de certains objets, chambre du malade,
- Accompagner la mobilité de la personne âgée sur son lieu de vie,
- Assurer une présence et une écoute,
- Chercher à comprendre les comportements observés chez les personnes âgées et informer le C.C.A.S. de toute anomalie constatée,
- En cas de chute : l'aide-ménagère possédera toutes les instructions nécessaires pour intervenir.

#### Entretien du logement

- Entretien du lieu de vie :
  - Dépoussiérage,
  - Balayage, le nettoyage des sols
  - Vitres (escabeau 3 marches)
  - Sanitaires (lavabo, douche, baignoire, WC, seau hygiénique, etc...)
  - Rangement, nettoyage des placards, des portes et plinthes
  - La réfection du lit (changement des draps, Les matelas devront être retournés impérativement avec une tierce personne et maximum deux fois par an.)
  - L'aide a domicile ne peut pas déplacer de gros meubles pour assurer le nettoyage derrière
- Entretien de la cuisine :
  - Nettoyage du matériel après usage
  - Vérification de l'absence de danger et du bon état de fonctionnement des appareils ménagers
  - Evacuation des ordures ménagères
  - Entretien des appareils ménagers
- Entretien du linge :
  - Lessive (petit lavage à la main, lavage en machine, port du linge en laverie)
  - Repassage

- Raccommodage
- Couture

#### Domaine alimentaire et courses

- Achat et préparation des repas pour le bénéficiaire (épluchage, cuisson, équilibre des menus conformément à la prescription médicale), avec le concours du bénéficiaire si son état le permet.
- Vaisselle
- Les achats plus importants doivent faire l'objet d'un écrit et d'une information auprès du C.C.A.S.
- En aucun cas, l'aide à domicile ne doit être dépositaire du code ou de la Carte Bancaire.
- Tout achat d'alcool ne peut être effectué sans l'accord de la Responsable du Service d'Aide à Domicile

#### A l'extérieur

- Accompagnement aux visites médicales sur le territoire de la commune, et sur les heures programmées d'aide à domicile.
- Assister la personne en fauteuil roulant dans ses déplacements,
- Accompagner la personne âgée pour lui permettre de sortir le plus souvent possible,
- Maintenir et faciliter les liens avec l'environnement (voisins, Clubs, Associations, etc...), accompagnement,

#### Déplacements

L'aide à domicile est autorisée à se servir de sa voiture pour le déplacement du Bénéficiaire et de son conjoint dans les cas suivants :

- Accompagnement pour les courses (marché, coiffeur, pharmacien, cimetière ...),
- Les visites médicales
- Effectuer les démarches administratives simples

Ces déplacements sont autorisés uniquement dans le secteur Balaruc-les-Bains / Balaruc-le-Vieux, et uniquement avec le véhicule de l'aide à domicile, assuré à cet effet.

# **L'aide à domicile ne devra pas être sollicitée pour :**

- Intervenir chez une personne absente, de garder les animaux ou des objets de valeur, et en dehors des heures d'intervention programmées.
- Les travaux nécessitant des efforts physiques importants ou des compétences techniques particulières (exemple : lessivage des pièces importantes, lessivage et peinture des murs, nettoyage des caves ou greniers, le nettoyage des surfaces inaccessibles avec un tabouret, le déplacement de volumes importants, jardinage, nettoyage des vitres d'accès difficile).

- Les travaux pour les autres membres de la famille, ou bien dans un autre lieu que le domicile privé du bénéficiaire,
- Décaper, cirer les parquets,
- L'administration de médicaments, sauf pilulier organisé par l'infirmière.

# **L'argent**

- Aucune procuration ne peut être faite à l'aide à domicile.
- Aucun dépôt d'argent, de carte de crédit ou de bijoux ne peut être fait auprès de l'aide à domicile

Les intervenants ne doivent pas participer à des jeux de hasard (tiercé, loto...) avec : M.....

# **4** <u>Clés</u>

En cas de nécessité, et/ou si le bénéficiaire le souhaite, il est possible de remettre des doubles de clés du domicile afin d'en faciliter l'accès.

Il est impératif de signer un document auprès du CCAS encadrant la remise des clés.

Les clés seront ensuite données à l'aide a domicile et un suivi de celles-ci sera assuré par le service. Sans le respect de ce protocole le CCAS n'aura aucune responsabilité en cas de perte ou autres incidents.

En cas d'hospitalisation, après l'accord de la Responsable du Service d'Aide à Domicile, l'intervenant peut poursuivre certaines de ses activités au domicile. Dans ce cas précis, l'aide à domicile sera autorisée à détenir les clés du bénéficiaire, durant une période maximum d'un mois.

# Remplacement

Le bénéficiaire sera prévenu par le service et un remplacement lui sera proposé. Il est à noter que les jours et heures des remplacements peuvent être différents des interventions habituelles. Les plannings étant établis en fonction de la disponibilité du service et des interventions prioritaires à maintenir.

L'aide à domicile ne peut pas déléguer à une autre aide à domicile le soin de réaliser les interventions qui lui sont confiées.

# I. 2 - OBLIGATIONS

- 1. L'aide à domicile ne doit recevoir du bénéficiaire chez lequel elle intervient aucune rémunération ni gratification.
- 2. L'aide à domicile est tenue à la discrétion professionnelle.
- 3. L'aide à domicile doit signaler au C.C.A.S. une situation de trop grande exclusion ou tout autre problème social ou sanitaire émergeant et non pris en charge.
- 4. L'aide à domicile doit signaler au C.C.A.S. tout comportement déviant à son égard.

# I.3 - ORGANISATION DU TRAVAIL

- L'horaire de travail sera fixé pour chaque situation après entente entre le C.C.A.S., le bénéficiaire et l'aide à domicile. Les horaires d'interventions peuvent être effectives entre 7 h 30 et 20 h 30, du lundi au vendredi et de 7 h 30 à 13 h les samedis, dimanches et jours fériés.
- Le planning hebdomadaire doit être transmis au bénéficiaire d'une semaine à l'autre soit par le service administratif soit par l'aide à domicile.
- Pour assurer la vérification des prestations, le service d'aide à domicile utilise la télégestion Domatel Mobile. L'aide a domicile passera son téléphone professionnel à son arrivée et à son départ sur un badge qui sera laissé à votre domicile
- L'aide à domicile devra informer le C.C.A.S de tout changement de situation du bénéficiaire (hospitalisation, départ,...).
- L'aide à domicile doit impérativement et immédiatement informer le service en cas d'empêchement de sa part (retard, maladie, accident de travail,...).
- Les prestations des week-ends et jours fériés, ne seront consacrées qu'à <u>l'aide à la personne :</u>
  - aide aux petits-déjeuners et aux repas de midi.,
  - petit entretien des toilettes, salle de bains, cuisine, petite vaisselle, lit.

# I.4 - PRIX DE LA PRESTATION

Pour l'année 2023, la tarification du Département est de 23.00 €/heure pour la semaine et 23.00 €/heure les dimanches et jours fériés.

Votre participation vous a été notifiée par le financeur (voir devis en annexe).

Le montant de votre participation est révisable chaque année par l'organisme financeur, mais également en fonction des évolutions tarifaires mis en œuvre par les organismes financeurs.

# II - LE BENEFICIAIRE

# II. 1 - ROLES ET MISSIONS DE L'AIDE A DOMICILE

Voir chapitre précédent I- l'Aide à Domicile ; I. 1 – Rôles et Missions

# II.2 - <u>OBLIGATIONS</u>

- Le bénéficiaire doit veiller au respect des missions de l'aide à domicile.
- Le bénéficiaire doit mettre à disposition de l'aide à domicile le matériel nécessaire et en bon état (éponges, balai, balai espagnol ou à plat, tabouret, aspirateur), les produits d'entretien (désinfectant, détergent, poudre ou liquide de lessive), et tout autre produit spécifique à l'entretien du logement. L'utilisation de l'eau de javel est fortement déconseillée.
- Le bénéficiaire doit impérativement prévenir le C.C.A.S. et anticiper avec le service toutes absences ou indisponibilité. En cas d'absence non programmée 48 h avant l'intervention sera facturée (sauf cas de force majeure, ex : hospitalisation, difficultés familiales...)
- Le bénéficiaire n'ayant pas la qualité d'employeur, toute observation importante concernant l'aide à domicile doit être signalée au C.C.A.S. par courrier, courriel ou appel téléphonique à la Responsable.
- L'aide à domicile ne dispose que de quelques minutes entre 2 interventions, en conséquence un retard de 5 à 10 minutes doit être accepté. Pour autant la durée de l'intervention programmée doit être respectée.
- Le bénéficiaire ne doit verser aucune rémunération ou gratification à l'aide à domicile.
- Le bénéficiaire ne peut pas demander à l'aide à domicile une intervention relevant de la compétence d'une aide-soignante ou d'une infirmière.
- S'il s'avérait indispensable que l'aide à domicile ait une clé du domicile, ceci ne peut qu'être fait après autorisation de la responsable du service.
- En cas d'absence de ou des intervenantes habituelles (maladie, congés, formation, raison de service), il vous sera proposé si possible, une aide à domicile de remplacement. Vos horaires habituels pourront être modifiés.
- En cas d'invasion parasitaire dans votre domicile (punaises de lit, puces, gale, poux...) vous êtes dans l'obligation d'en informer le service et de procéder à la désinfection sous 48 h. Les interventions seront suspendues jusqu'à la réalisation de la désinfection totale. Un justificatif de désinfection vous sera demandé avant la reprise des interventions.
- La facturation est réalisée par notre service sur la base des heures de présence relevées par le logiciel de télégestion du SAAD et en fonction de l'accord de prise en charge délivrée par l'organisme financeur. Elle est réglée par chèque à l'ordre du Trésor Public, en espèces, par CESU, virement ou prélèvement bancaire, au service, dans un délai d'un mois après facturation. En cas de non paiement et après relance, la facture impayée sera transmise à la Trésorerie de Sète, pouvant faire l'objet d'une poursuite.

Cependant en cas de difficultés financières, le service reste à votre écoute et un rendez-vous avec un travailleur social est possible.

- Pour tout dépassement de la durée de la prise en charge, demandé par le bénéficiaire, les heures supplémentaires seront facturées au taux plein, soit 23€ par heures supplémentaires effectuées.
- Les besoins de la personne aidée feront l'objet d'un nouvel examen si nécessaire, ceci afin d'adapter la prestation servie à l'évolution de la situation de la personne aidée.
- Une surveillance à la bonne réalisation de la prestation, notamment en contrôlant le travail de l'intervenant à votre domicile de manière impromptue. A cette fin, une évaluation de la qualité du service sera réalisée par l'intermédiaire d'enquêtes de satisfaction. Nous restons à votre écoute si vous avez des suggestions à nous faire ou en cas de dysfonctionnement.
- Toute affection contagieuse doit faire l'objet d'un signalement au Service d'Aide à Domicile, permettant l'adaptation des protocoles sanitaires de prévention.

# • <u>Durée et rupture du contrat</u>

Le présent contrat prend effet ce jour.

Il annule le précédent.

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, tacitement reconductible

Il peut être rompu par chacune des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect du délai de préavis d'une durée de 30 jours.

Ce délai n'est pas applicable, en cas de départ définitif du logement.

Fait en deux exemplaires à : Balaruc-les-Bains le :

Signature du bénéficiaire Signature du Responsable du Service Précédée de la mention lu et approuvé précédée de la mention lu et approuvé